



**HAL**  
open science

## 1932, naissance du libéralisme autoritaire

Grégoire Chamayou

► **To cite this version:**

Grégoire Chamayou. 1932, naissance du libéralisme autoritaire. Du libéralisme autoritaire, La Découverte, pp.7-8, 2020, 9782355221484. halshs-04337242

**HAL Id: halshs-04337242**

**<https://shs.hal.science/halshs-04337242v1>**

Submitted on 12 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## 1932, NAISSANCE DU LIBÉRALISME AUTORITAIRE

Par Grégoire Chamayou

« Qui critique Carl Schmitt ne se confronte pas à la doctrine régnante d'hier, mais bien plutôt à la pensée dominante d'aujourd'hui<sup>1</sup>. »

Ingeborg MAUS

Vous allez lire deux textes ennemis. Ils furent écrits en Allemagne en 1932, quelques semaines à peine avant l'accession au pouvoir de Hitler.

Leurs auteurs, Carl Schmitt et Hermann Heller, étaient tous deux juristes. Des théoriciens du droit renommés sous la République de Weimar, des intellectuels engagés, aussi. À part cela, tout les opposait. Schmitt était conservateur, longtemps affilié au Zentrum, parti de centre droit ; Heller était socialiste, membre du SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands – Parti social-démocrate d'Allemagne). Schmitt admirait Mussolini ; Heller était antifasciste. Schmitt était catholique, d'un antisémitisme discret d'abord, puis débridé dans les années 1930 ; Heller était juif et abhorrait le racisme. Schmitt se rallia au parti nazi au printemps 1933 et collabora activement avec le régime<sup>2</sup> ; Heller dut prendre, la même année, le chemin de l'exil. Schmitt vécut presque centenaire et finit tranquillement ses jours, en 1985, dans sa bourgade natale de Plettenberg ; Heller mourut à 42 ans, en novembre 1933, à Madrid où il avait trouvé refuge. Schmitt est entré dans la postérité – son œuvre, traduite en de très nombreuses langues, est aujourd'hui abondamment citée, commentée et enseignée ; Heller, lui, est tombé dans un oubli à peu près complet en dehors des cercles restreints de quelques spécialistes<sup>3</sup>.

Publier ces deux textes en regard l'un de l'autre permet de replacer Schmitt en face de son contradicteur – ceci pour lui disputer une victoire posthume d'autant plus facile qu'elle lui échoit faute de combattant, dans l'effacement éditorial des « vaincus de l'histoire ».

Ce court recueil est un champ de bataille. De leur confrontation est née la notion, aujourd'hui cruciale, de « libéralisme autoritaire ». Cette formule paradoxale, inventée par Hermann Heller, n'était pas le nom d'un programme dont il se serait réclamé ; bien au contraire, elle lui servait à désigner une position adverse qu'il baptisait ainsi pour en révéler la véritable teneur et mieux la combattre. Ce qu'il visait par là, c'était à la fois la politique des « cabinets présidentiels » au pouvoir en Allemagne depuis 1930, et la théorisation radicale qu'en livrait Schmitt à l'époque.

\*

### LE DISCOURS DE CARL SCHMITT

Le 23 novembre 1932 en fin de matinée, Carl Schmitt prit la parole dans la « salle de l'empereur » à la *Tonhalle* de Düsseldorf, une salle de concert majestueuse, qui avait vu défiler les grands noms de la musique classique allemande, dont Schumann, Liszt et Brahms. De gigantesques lustres à volutes de métal, motifs floraux et pampilles de cristal pendaient au-dessus des têtes de l'auditoire, assis sur les chaises du parterre ou serré aux balcons de la galerie en surplomb. Peut-être Schmitt se tenait-il derrière ce même pupitre en bois d'où, à ce que l'on voit sur des photos d'archives, Goebbels éructa six ans plus tard, en 1938, contre la « musique dégénérée », tout spécialement le jazz, « musique nègre », lui qui projetait de faire de Düsseldorf la « capitale musicale du Reich<sup>4</sup> ».

Ce matin-là, en 1932, le professeur de droit constitutionnel avait été invité comme orateur vedette à la soixantième assemblée annuelle de la Langnam-Verein – littéralement l'« Association au long nom » –, sobriquet d'une puissante organisation patronale de l'ouest de l'Allemagne<sup>5</sup>. S'y pressaient plus de 1 500 participants, le gratin du monde des affaires, de la politique et de la haute administration – ceci, à ce qu'en dit un compte rendu de l'époque, dans une « ambiance électrique<sup>6</sup> ».

L'objectif initial des organisateurs avait été de décerner un *satisfecit* à la politique économique du chancelier Papen, tout spécialement à son « plan pour l'emploi » fondé sur des crédits d'impôt pour

les employeurs et des baisses de salaires au détriment des travailleurs. Mais leur agenda venait d'être bouleversé par l'annonce, le 17 novembre, de sa démission<sup>7</sup>.

S'ouvrait une période fort incertaine et très dangereuse. Papen ne gouvernait plus que par intérim, et Hitler exigeait d'être nommé à son poste. Alors même que la convention patronale débutait à Düsseldorf, la lettre de candidature du *Führer* était sur le bureau du président à Berlin. La question était sur toutes les lèvres : Hitler à la chancellerie, fallait-il s'y résoudre ?

Mais Schmitt, dans son discours, éludait l'interrogation du jour ; il préférait dissenter de façon plus générale sur les rapports entre État et économie.

### ***De la guerre totale à l'État total***

Pour poser son diagnostic, il utilisait une nouvelle expression, qu'il avait récemment forgée et qui allait faire florès. L'État était selon lui en train de muter, il était en passe de devenir « total » : « Nous ne vivons plus, avait-il annoncé dès 1930, dans un minimum d'État, mais presque déjà dans un État total, qui s'empare de tous les domaines de la vie humaine<sup>8</sup>. »

D'où lui venait cette idée ? Schmitt la tirait de ses lectures de théories de la guerre, dont celle du dirigeant de l'Action française Léon Daudet, qui avait introduit en 1918 la notion de « guerre totale ». Totale, non pas en raison de son caractère mondial, de l'extension géographique du conflit à l'entièreté du globe, mais du fait, avançait-il, que les moyens mobilisés pour les hostilités débordaient désormais largement le domaine strict des affaires militaires : « Qu'est-ce que la guerre totale ? C'est l'extension de la lutte [...] aux domaines politique, économique, commercial, industriel, intellectuel, juridique et financier<sup>9</sup>. » L'essayiste réactionnaire Ernst Jünger avait repris cette thèse dans un court texte paru en 1930, où il thématise le passage d'un régime de « mobilisation partielle », typique de l'ancienne raison d'État monarchique, à une logique de « mobilisation totale », propre à l'État du XX<sup>e</sup> siècle, selon laquelle tout, dans la société, pouvait être considéré comme un « armement potentiel » et faire en tant que tel l'objet d'une « réquisition radicale »<sup>10</sup>. Par contraste avec la définition clausewitzienne classique de la guerre comme étant le « prolongement de la politique par d'autres moyens », la guerre totale se concevait donc plutôt, pour ainsi dire, comme la *réquisition par la politique de tous les moyens autres*. C'est par analogie avec cette idée que Schmitt a construit son concept d'État total : de même que « la notion d'armement potentiel d'un État [...] embrasse tout, [...] de même, l'État nouveau dont nous parlons embrasse toute chose<sup>11</sup> ». De même que tout peut devenir « potentiel de guerre », tout, désormais, peut devenir « potentiel d'État ».

### ***Le contraire de l'« État libéral »***

Il y voyait l'aboutissement d'un processus de transformation structurelle. À en croire son esquisse d'un tableau historique des métamorphoses de l'État, celui-ci serait passé, en trois grandes étapes, de l'« État absolu des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » à l'« État neutre du XIX<sup>e</sup> siècle libéral » et, pour finir, à l'« État total »<sup>12</sup>. Quelles sont les caractéristiques de cette nouvelle forme ?

1. L'État total se présente d'abord comme l'antonyme de l'« État minimum ». À l'opposé de l'idéal d'un État « gardien de nuit » cher au libéralisme classique, l'État-providence est pris d'un élan qui le pousse à étendre sans cesse ses champs de compétence à de nouveaux objets. Sa sphère gonfle inexorablement jusqu'à englober toutes choses, de la garde des enfants jusqu'à la subsistance des vieillards.

2. L'État total apparaît ensuite comme la « négation polémique de l'État neutre<sup>13</sup> ». À l'État libéral, qui prônait « la neutralité et la non-intervention par rapport à la religion et à l'économie<sup>14</sup> », se substitue un État interventionniste. On passe d'un État centré sur des tâches proprement politiques et pour qui l'économie était une « réalité non politique par définition » à autre chose, « un État économique, un État fiscal, un État d'assistance<sup>15</sup> ».

3. Alors que l'État libéral postulait une démarcation, un clivage, un dualisme entre des sphères réputées séparées (la politique et l'économie, l'État et la société civile, etc.), l'État total brouille les anciennes antithèses et en rabat les termes les uns sur les autres<sup>16</sup>. À la distinction, il oppose l'indistinction, la confusion des genres. À rebours du mouvement qui avait conduit l'État libéral à reconnaître, en rupture avec l'ancien État absolu, l'existence de sphères non politiques et de ce fait

non étatiques, l'État total repolitise ce qui avait été dépolitisé, et procède à une « *politisation* de toutes les questions économiques, culturelles, religieuses, et autres, de l'existence humaine<sup>17</sup> ». Mais, derrière cette apparente affirmation du politique, c'est bien plutôt à sa dilution, à sa dissolution en tant que catégorie déterminée que l'on assiste : quand tout devient politique, déplore Schmitt, rien ne peut plus l'être spécifiquement<sup>18</sup>.

4. L'État libéral était limité, borné dans ses interventions, mais il devait aussi se montrer « assez fort pour se poser dans son autonomie face aux autres forces sociales<sup>19</sup> » et résister à leurs sollicitations. L'État total, lui, s'étend, grossit et se boursoufle, mais cette obésité, loin d'être une manifestation de force, est bien plutôt la marque de sa faiblesse, l'expression de son incapacité à tenir tête aux revendications sociales qui l'assaillent<sup>20</sup>.

C'est là une inversion majeure par rapport au schéma initial de la « mobilisation totale » : au contraire de ce que décrivaient Daudet et Jünger, ce n'est plus l'État qui mobilise, mais lui qui est mobilisé, plus lui qui réquisitionne mais lui qui est réquisitionné. En lieu et place d'une mobilisation active, centripète, on a désormais une expansion passive, centrifuge. Passage, donc, d'un État concentré et fort à un État dilué et faible, ou, comme le dit encore Schmitt, à un « État de faiblesse totale<sup>21</sup> ». Ainsi, loin de saluer cet « État total » en formation, il y voit un mal à conjurer, un problème à résoudre.

### ***La faute à la démocratie***

À quoi ce phénomène est-il dû ? C'est « dans la démocratie, affirme Schmitt, que se trouve la cause de l'État total contemporain<sup>22</sup> ». Si l'État devient « total », c'est parce qu'un gouvernement démocratique est continuellement sommé de « satisfaire aux prétentions de tous les intéressés<sup>23</sup> », de répondre aux doléances de toute une myriade d'intérêts subalternes. De partout, on l'appelle, et il accourt. Si l'État intervient trop dans l'économie, c'est parce que, en amont, la société intervient trop dans l'État. L'« étatisation » de la société apparaît comme l'effet secondaire d'une « sociétalisation » de l'État, elle-même permise et alimentée par la forme démocratique. L'État, devenant simple « auto-organisation de la société », perd tout à la fois son « autonomie », sa transcendance et sa délimitation<sup>24</sup>.

À cela s'ajoute un phénomène inédit d'« auto-organisation de la société par le parti<sup>25</sup> ». Des partis politiques, il en existait de longue date, mais ils se sont métamorphosés. Le début du XX<sup>e</sup> siècle a connu l'essor de grands partis de masse, ce que Schmitt appelle des « partis totaux », des organisations qui quadrillent la vie entière de leurs membres du berceau jusqu'au tombeau, depuis les crèches de parti jusqu'à la crémation assurée par des associations liées au parti<sup>26</sup>. À la différence de l'Italie fasciste cependant, l'Allemagne de Weimar n'est pas le règne d'un parti unique ou un parti-État, mais d'un pluralisme peuplé d'une « multiplicité de *partis totaux* qui réalisent la totalité *en eux-mêmes*<sup>27</sup> » – raison pour laquelle on n'a « pas encore un État total<sup>28</sup> », mais seulement un « État-partis pluraliste ». Ce pluralisme n'empêche pas le virage vers la totalisation, mais l'infléchit et le brouille sur le mode d'un morcellement. C'est à cela aussi que tient la faiblesse de l'« État-partis de coalition<sup>29</sup> » : la coexistence antagonique d'une pluralité de partis « qui aspirent à la totalité » entraîne un grippage, une paralysie de la décision politique.

### ***« État autoritaire ou État total »***

Pour Schmitt, la notion d'État total est donc d'abord un concept repoussoir. C'est le nom infamant d'une situation qu'il rejette. Mais comment en sortir ? Quel sera le remède ?

Jusqu'en 1932, cette question demeurait chez lui sans réelle réponse. Sa critique de l'État total était en place, mais ses analyses s'arrêtaient au seuil d'une solution politique. De fait, il cherchait une porte de sortie, mais hésitait encore sur les formulations. Ce furent les aiguillons d'un jeune sociologue conservateur, Heinz O. Ziegler, qui le poussèrent à la clarification. Celui-ci, tout en rendant hommage au maître, le doublait en quelque sorte sur la droite. Le verdict de Carl Schmitt sur l'État total, disait-il en somme, est fort juste, mais comporte un point aveugle : il ne nous dit pas par quoi le remplacer. Une chose est sûre en tout cas : pour supplanter l'État total, pour se débarrasser de l'État-providence démocratique actuel, on ne peut se contenter de ressusciter l'État libéral du XIX<sup>e</sup> siècle. Et si Schmitt a

raison, si c'est bien la démocratie, en ce qu'elle pose une identité entre société et État<sup>30</sup>, qui est la cause de ce fâcheux processus, alors une conclusion s'impose : il faut en finir avec elle, renoncer une bonne fois pour toutes au concept de souveraineté populaire hérité de Rousseau et de la Révolution française, assumer la rupture et prendre parti pour un État autoritaire, post-démocratique<sup>31</sup>. D'où le titre de son opuscule : *État autoritaire ou État total* – sous-entendu : ce sera soit l'un, soit l'autre. Et Schmitt approuve. Ziegler, dit-il, a raison : le contraire de l'État total, effectivement, c'est l'État autoritaire<sup>32</sup>. Telle est bien l'alternative.

En novembre 1932, il expose sa solution devant le patronat allemand : sachant que c'est « la faiblesse de l'État [...] qui a entraîné la confusion entre l'État et l'économie [...], seul un État très fort pourrait rompre ce terrible enchevêtrement<sup>33</sup> ». Cet État fort, il le qualifie aussi d'« État total », mais en un autre sens, contraire au précédent. Schmitt procède autrement dit à un dédoublement notionnel, à une distinction entre deux sortes d'États totaux, deux homonymes que tout oppose.

Il y a, d'un côté, l'« État total quantitatif », qu'il rejette, et qui correspond à ce qui vient d'être exposé – un État non pas fort, mais faible, en raison de son extension. Un État « total » « *en un sens purement quantitatif, au sens du simple volume, et non pas de l'intensité et de l'énergie politique* ». De l'autre, il y a l'« État total qualitatif », qu'il appelle de ses vœux, et qui sera « *total au sens de la qualité et de l'énergie*, tout comme l'État fasciste se fait appeler un *stato totalitario*<sup>34</sup> ». Un État fort qui concentrera entre ses mains toute la puissance de la technique moderne, à commencer par les moyens militaires et les instruments de communication de masse ; un État militaro-médiatique, guerrier et propagandiste, doté du nec plus ultra technologique en matière de répression des corps et de manipulation des esprits. Mobilisant des moyens de puissance inouïs, cet État-là ne tolérera plus l'émergence en son sein de forces subversives. À nouveau capable de faire la différence entre amis et ennemis, il n'hésitera plus à abattre ceux de l'intérieur. Au moins, c'est clair.

Une précision cependant : État total qualitatif et État total quantitatif ne sont pas seulement pour Schmitt deux modèles ou deux concepts opposés, mais aussi deux éléments d'un mixte contradictoire. D'une part, l'État actuel concentre effectivement entre ses mains de nouveaux moyens de pouvoir, mais, d'autre part, cet accroissement de puissance fait l'objet d'une captation et d'une déperdition pluralistes<sup>35</sup>. Un État total faible s'est développé de façon parasitaire sur un État total fort qu'il étouffe. Il y a là deux modes de totalisation en conflit, deux dynamiques opposées : l'une active, où l'État mobilise et se renforce, l'autre passive, où l'État est mobilisé et étendu en même temps qu'affaibli. « Compte tenu de ce diagnostic, commente William Scheuerman, il ne peut y avoir qu'une seule réponse [...] : l'Allemagne doit être libérée du pluralisme<sup>36</sup>. » Ou, pour le dire autrement, avec Ingeborg Maus : du point de vue de Schmitt, « cette totalisation de la société ne pouvait être renversée que par la monopolisation autoritaire du politique<sup>37</sup> ».

### **« État fort et économie saine »**

Mais ceci à quelle fin ? Le titre de son discours de 1932 annonçait le programme : « État fort et économie saine<sup>38</sup> ». Employer cette métaphore, promettre une « économie saine », revenait à la considérer comme actuellement malade. Or la thérapie n'allait pas être douce. Il allait s'agir au contraire, prévenait Schmitt, d'une « intervention chirurgicale douloureuse<sup>39</sup> ». Il fallait un État très fort pour assainir l'économie, la débarrasser des corps étrangers qui la parasitaient, quitte à tailler violemment dans les chairs.

Ce que Schmitt dit aux patrons allemands, c'est au fond ceci : vous voulez « libérer » l'économie, vous voulez en finir avec l'interventionnisme de l'État social, avec une dépense publique excessive, avec les charges fiscales qui s'ensuivent, avec ce droit du travail qui vous entrave, etc. C'est entendu. Mais il faut bien vous rendre compte que, pour obtenir cela, c'est-à-dire un certain retrait de l'État hors de l'économie, il va vous falloir tout autre chose qu'un État minimal et neutre. Le paradoxe, c'est que, pour avoir moins d'État, il va vous falloir en quelque sorte avoir plus d'État. Si en effet l'expansion de l'État-providence tient à sa trop forte perméabilité aux pressions subalternes, alors seul un État fort serait en mesure de faire refluer ces intrusions perturbatrices et de « se désengager des choses non étatiques ». Tel est l'axiome fondamental : la dépolitisation est un acte intensément politique<sup>40</sup>.

Tandis que la politique démocratique confond l'État et la société, la politique autoritaire les distinguera soigneusement ; tandis que la première politise la société et « socialise » l'État, la seconde dépolitise la société et renforcera l'État, mais ceci dans les strictes bornes d'une distinction bien comprise entre État et économie. Car Schmitt veut séduire, mais aussi rassurer le patronat allemand : s'il lui promet un État fort, propagandiste-répressif, à même de museler les oppositions sociales et politiques, il l'assure également que cette force immense s'arrêtera respectueusement à la porte des entreprises et des marchés. Dans son schéma, l'autogouvernement privé des affaires économiques ne sera pas remis en cause, mais, au contraire, étendu et sanctuarisé.

Entre l'État et le marché proprement dit s'intercalera un troisième terme, un domaine intermédiaire régi par une « autoadministration » privée confiée à de grands corps patronaux<sup>41</sup>. Schmitt prend bien soin de spécifier que cette « autoadministration » dont il fait l'éloge ne saurait être confondue avec ce que les socialistes appellent la « démocratie économique<sup>42</sup> ». Qu'on se tranquillise : étant donné, en effet, qu'elle sera laissée aux mains des chefs d'entreprise, l'autoadministration en question demeurera sagement autoritaire pour celles et ceux qui continueront à être placés sous sa coupe. Cela participe, nous instruit-il, d'une stratégie visant à opérer des « autonomisations dépolitisantes<sup>43</sup> ». Ce genre de procédé nous est devenu par trop familier : articuler partout, en les enchâssant les unes dans les autres, des formes d'autonomisations autoritaires et d'autoritarismes autonomisés.

\*

#### **LA CRITIQUE DE HERMANN HELLER**

Carl Schmitt et Hermann Heller étaient issus de la même génération (le premier était né en 1888, le second en 1891). Dans les années 1920, sans être intimes, ils entretenaient des relations cordiales<sup>44</sup>. La rupture intervint après que Schmitt eut posé sa fameuse définition du politique comme antagonisme ami/ennemi<sup>45</sup>. Heller s'en distancie immédiatement. Il le fit en 1928 au détour d'un article où il critiquait les idées de l'économiste libéral Vilfredo Pareto, « père spirituel du fascisme », inspirateur d'un « catholicisme athée<sup>46</sup> » et porteur de conceptions politiques « néomachiavéliennes ». Or, remarquait-il en passant, Schmitt se révélait à vrai dire très proche de cette pensée-là quand il érigeait en « catégorie fondamentale du politique le couple conceptuel ami-ennemi, où l'accent est mis sur l'ennemi, considéré comme étant existentiellement différent et à anéantir en cas de conflit<sup>47</sup> ».

#### ***L'ennemi Heller***

Schmitt, piqué, lui écrivit pour lui reprocher un amalgame entre sa pensée et celle de Pareto, et pour contester que sa théorie de l'ennemi fût une doctrine de l'anéantissement<sup>48</sup>. Heller lui répondit le lendemain en lui confiant ne pas pouvoir lui « cacher certaines désillusions » à son égard, en raison du tour nauséabond que ses conceptions politiques étaient à l'évidence en train de prendre<sup>49</sup>. L'éloge à peine voilé du régime de Mussolini auquel Schmitt se livra dans un article paru peu après ne fit que confirmer ses appréhensions. Heller attaqua à boulets rouges, dans *L'Europe et le fascisme*, paru en 1929, l'assimilation par Schmitt de la dictature fasciste à une démocratie authentique<sup>50</sup>.

Leurs routes ne se recroisèrent que quelques années plus tard, en octobre 1932, lors du procès retentissant qui fit suite au « coup de Prusse<sup>51</sup> » devant la Haute Cour de Leipzig. Heller y représentait en tant qu'avocat le gouvernement de Prusse, et Schmitt, le président du Reich. Ils s'affrontèrent âprement.

Mais, dans cette joute oratoire, Heller se révéla plus subtil et plus acéré que Schmitt : à plusieurs reprises, il ridiculisa ses arguments, ce qui fut vécu par ce dernier comme une intolérable humiliation publique<sup>52</sup>. Lui qui, depuis quelques années déjà, exaltait en métaphysicien l'opposition ami/ennemi, le rapport d'hostilité, s'était enfin retrouvé confronté en chair et en os à un adversaire à sa mesure, et il avait perdu la face. Son ressentiment d'intellectuel blessé s'épancha en un délire antisémite dont les pages de son journal intime portent la trace. Heller, qu'il qualifiait d'« affreux<sup>53</sup> », se mit à incarner dans son esprit l'archétype de la « méchanceté juive<sup>54</sup> ». De manière fantasmatique, il revivait la scène

du procès comme celle de sa propre crucifixion. Lui, Schmitt-le-catholique, avait été supplicié en place publique par des juristes juifs à Leipzig<sup>55</sup>. Ce motif classique de l'antijudaïsme chrétien – les Juifs, ce peuple décide – se radicalisa dans sa tête, lectures de Léon Bloy<sup>56</sup> aidant, en un racisme virulent, culminant en des rêves de vengeance, soldats en armes qui devaient en finir avec cette engeance<sup>57</sup>. En 1932, Schmitt n'était pas encore nazi, mais il était déjà devenu, en son for intérieur, viscéralement antisémite<sup>58</sup>.

À l'époque, il voyait en Hermann Heller l'un de ses pires ennemis – quelqu'un qu'il haïssait, mais aussi qu'il craignait intellectuellement<sup>59</sup>. Cette opposition Schmitt/Heller ne saurait être réduite à une querelle personnelle : à travers eux s'affrontaient des positions politiques irréconciliables.

### ***Sous l'« État fort », un libéralisme autoritaire***

Ayant pris connaissance du discours de Schmitt aux patrons allemands, Heller y répondit par un court texte qui compte parmi les plus clairvoyants de la période. Nous assistons là, analysait-il, à l'émergence d'une nouvelle catégorie politique, une synthèse étrange : un « *libéralisme autoritaire*<sup>60</sup> ». Cette formule lui servait à caractériser une nouvelle « volonté politique » dont Schmitt s'était fait le théoricien et le porte-parole mais qui animait déjà en pratique l'action gouvernementale.

Si l'on avait déjà entendu Schmitt « dire que l'État actuel était un État faible parce que "pluraliste"<sup>61</sup> », il dissimulait jusque-là ses conclusions « sous des négations sophistiquées<sup>62</sup> ». Or là, devant un parterre d'industriels, il sortait enfin du bois : ce serait l'État fort, autoritaire, « qualitativement total ». Mais ce mot d'ordre, qui n'était autre que le « leitmotiv du gouvernement Papen<sup>63</sup> », demeurait flou. Pour le tirer au clair, il fallait selon Heller s'interroger sur le fondement et sur l'extension du pouvoir d'État ainsi promu.

1. Sur quoi va se fonder l'autorité de l'État fort ? À en croire ses défenseurs, sur le président du Reich, lui et uniquement lui, seul responsable devant Dieu. On est autrement dit en présence d'une conception *autocratique* de l'autorité politique, qui prétend ne l'asseoir que sur elle-même. Or cette conception ne s'oppose pas, comme on voudrait nous le faire croire, à l'absence d'autorité, mais bien plutôt au fondement démocratique de celle-ci. Heller estime en effet que le piège, face aux partisans d'un État autoritaire, serait de se laisser enfermer dans un débat stérile entre autorité et laxisme – une antithèse trompeuse en ce qu'elle entérine le présupposé contestable qu'un pouvoir démocratique serait nécessairement dépourvu d'autorité politique. L'erreur de la gauche, confrontée à ce tournant autocratique, a été de se cantonner dans son rôle de défenseuse des droits contre les abus de pouvoir. Or ce positionnement défensif, axé sur la sauvegarde des droits et des libertés, aussi nécessaire soit-il, reste insuffisant. Pour mettre à mal le « libéralisme autoritaire », il faut lui disputer le terrain du pouvoir.

2. Cette autorité autocratique, quelle va, ensuite, être son extension ? Jusqu'où est-elle censée aller ? Les partisans de cet État total fort veulent-ils réellement un pouvoir sans limite ? Non, absolument pas, clarifie Heller. Cela, cette « rêverie exaltée », ils la laissent à d'autres, sur leur droite. Les Papen ou les Schmitt, eux, savent bien que le pouvoir en question ne peut pas être total. Heller nous adresse ici un autre conseil de méthode : face à un pouvoir autoritaire, ne pas se laisser abuser par l'image totalisante qu'il projette de lui-même ; ne pas postuler qu'il exercerait une emprise absolue, intégrale et uniforme ; être attentif au contraire à ses bornes, à ses manques et à ses disparités. La bonne question à poser est celle-ci : cet État « autoritaire », envers qui au juste l'est-il, et avec qui ne l'est-il pas ?

La pierre de touche réside dans le rapport que cet État entretient avec l'« ordre économique<sup>64</sup> ». Dès que l'on en vient en effet « à parler d'économie, l'État "autoritaire" renonce entièrement à son autorité, et ses porte-parole soi-disant "conservateurs" ne connaissent plus d'autres mots d'ordre que celui-ci : liberté de l'économie par rapport à l'État !<sup>65</sup> ». Cet appel au retrait de l'État hors de l'économie se révèle lui aussi à géométrie variable, car cela n'implique pas, bien sûr, que l'État pratique l'« abstinence dans la politique de subventions accordées aux grandes banques, aux grands industriels et aux gros exploitants agricoles, mais bien plutôt qu'il procède au démantèlement autoritaire de la politique sociale<sup>66</sup> ».

Derrière l'« État total qualitatif » encensé par Schmitt se profile donc autre chose : un État fort-faible. Fort, commente Wolfgang Streeck, « contre les revendications démocratiques de redistribution » sociale, mais « faible dans sa relation au marché<sup>67</sup> ». Un État fort avec les faibles et faible avec les forts. Et c'est cette asymétrie – celle d'une politique de classe – qui en constitue le cœur. La stratégie fondamentale du libéralisme autoritaire se résume ainsi : procéder à une « désétatisation de l'économie » et à un « retrait de l'État [...] hors de la politique sociale » par le biais d'une « étatisation dictatoriale » du champ politique<sup>68</sup>.

\*

## SCHMITT ET LE LIBÉRALISME

Reste une question, qui porte sur la cohérence et la pertinence de la caractérisation proposée par Heller. « Libéralisme autoritaire » sonne en effet d'entrée de jeu comme une formule paradoxale, voire oxymorique. De façon générale d'abord, si l'on présume que le libéralisme implique une limitation, une décrue générale du pouvoir d'État, cette locution semble renfermer une contradiction dans les termes. Plus spécifiquement ensuite, qualifier la position de Schmitt de libérale, fût-ce d'un genre autoritaire, lui qui n'a pourtant eu de cesse de pourfendre le libéralisme, paraît procéder d'un contresens. Nous verrons qu'il n'en est rien, mais il y a là une difficulté à résoudre.

### *Schmitt l'antilibéral*

Schmitt adresse effectivement au libéralisme des critiques au vitriol, mais il faut y regarder de plus près : cet antilibéralisme affiché, quel en est le contenu ? Qu'attaque-t-il et que n'attaque-t-il pas ? Bref, de quels libéralismes est-il au juste l'ennemi ?

1. Premièrement, Schmitt rejette le libéralisme en tant que vision du monde, en tant que *mode de pensée dépolitisant* – une pensée molle qui empêche de saisir la distinction ami/ennemi et qui dissout les catégories concrètes du politique dans une soupe tiède, quelque part entre éthique et économie<sup>69</sup>. Du fait de cette infirmité conceptuelle, le libéralisme ne peut selon lui accéder à une théorie positive de l'État<sup>70</sup> : il n'y a « qu'une *critique* libérale de la politique<sup>71</sup> ».

2. Deuxièmement, Schmitt s'oppose au libéralisme politique en tant que celui-ci recouvre un « système artificiel de méthodes destinées à affaiblir l'État<sup>72</sup> ». Il vise là l'héritage de la philosophie des Lumières, dont les droits de l'homme et l'État de droit. Historiquement, expose-t-il, ces principes sont apparus comme des concepts polémiques. C'était des armes, les moyens par lesquels la bourgeoisie libérale a lutté, à la période moderne, contre un État absolutiste dont elle s'efforçait de borner puis de saper la puissance. Et, historiquement, ces instruments ont joué leur rôle. Sauf que, aujourd'hui, d'autres s'en emparent. À qui servent-ils ? Aux ennemis de l'ordre. Il faudrait être bien naïf pour laisser de telles armes à leur disposition. En faire des universaux intouchables, vouloir les conserver à tout prix, c'est bêtement apporter la corde pour se faire pendre. Aux yeux de Schmitt, le libéralisme politique fait figure d'idiot utile pour les ennemis de l'État. D'où cette recommandation : « La lutte pour l'État et pour le politique [...] est tout aussi nécessairement une lutte contre les méthodes par lesquelles la bourgeoisie libérale du XIX<sup>e</sup> siècle a affaibli et renversé l'État monarchique<sup>73</sup>. » Ce qui implique de revenir sur certains droits fondamentaux, notamment la liberté de la presse, du moins en ce qui concerne les nouveaux médias, radio et cinéma, qui offrent des potentialités incomparables « en termes de psychologie de masse<sup>74</sup> ». Puisque c'est désormais par eux que « l'opinion publique et la volonté générale du peuple sont formées<sup>75</sup> », il est hors de question que l'État en cède le contrôle à qui que ce soit. Il lui faut s'en emparer coûte que coûte, quitte, écrit Schmitt, à « renoncer [...] aux conceptions libérales traditionnelles de la liberté<sup>76</sup> ».

3. Troisièmement, Schmitt met en cause la démocratie libérale comme n'étant qu'une version factice de la démocratie véritable. Pour le montrer, il passe en revue les principes constitutifs de la démocratie instituée en les désavouant tour à tour comme relevant du seul « libéralisme ». Ainsi, « la croyance au parlementarisme, à un *government by discussion*, appartient au monde des idées du libéralisme. Elle n'appartient pas à la démocratie<sup>77</sup> ». De même, « l'équivalence posée entre démocratie et suffrage à bulletin secret, c'est le libéralisme du XIX<sup>e</sup> siècle et non la démocratie<sup>78</sup> ».



Pareillement, « l'égalité de tous les êtres humains en tant qu'êtres humains, ce n'est pas la démocratie, mais un certain type de libéralisme<sup>79</sup> ». Exit donc la délibération, le vote et l'égalité : tout cela, c'est du libéralisme et non de la démocratie.

Mais que reste-t-il alors au concept d'une démocratie authentique, non adultérée par le libéralisme ? Eh bien la dictature, avec Mussolini pour modèle. Ainsi, « le fait que le fascisme renonce aux élections et déteste et méprise en bloc l'*elezionismo*, cela n'est pas antidémocratique, mais anti-libéral<sup>80</sup> ». C.Q.F.D. À la démocratie libérale honnie, Schmitt oppose une « démocratie césariste<sup>81</sup> », une démocratie nominale dont le contenu politique concret n'est autre que la dictature plébiscitaire.

### ***Adieux au laissez-faire***

Si l'on s'en tenait à ce premier état des lieux, on pourrait rester sur l'impression que la critique schmittienne du libéralisme ne porte que sur son aspect politique. Or il n'en est rien. Schmitt prend en effet aussi pour cible le libéralisme économique classique – ou du moins l'image plus ou moins stylisée ou caricaturale qu'il en donne, celle d'un libéralisme « manchestérien », adepte d'un strict laissez-faire.

Selon lui, cette doctrine est périmée. Qu'on le veuille ou non, l'État a changé, il s'est mué en un « État économique » – un État fiscal, un État régulateur qui, entre autres choses, fixe le droit du travail et octroie d'immenses subventions à diverses branches de l'industrie<sup>82</sup>. Schmitt insiste sur la part que le budget de l'État a prise dans l'économie (plus de la moitié du revenu national, insiste-t-il, passe à présent entre les mains de l'État fiscal) – avec cette conséquence que, « dans les faits, pour la plus grande part du revenu national distribué, le mécanisme autorégulé de la libre économie et du libre marché est hors circuit » ; à sa place prévaut désormais « l'influence déterminante d'une volonté fondamentalement extra-économique, la volonté de l'État<sup>83</sup> ».

Un tel État ne peut pas ne pas intervenir dans l'économie. S'il lui prenait l'envie de se déclarer « neutre vis-à-vis des problèmes et des décisions économiques », il renoncerait par là tout bonnement à ses prétentions à dominer<sup>84</sup>. Et, de toute façon, étant donné le poids qui est désormais le sien dans l'économie, s'abstenir, ne pas actionner les leviers dont il dispose, équivaldrait en creux aussi à une espèce d'intervention<sup>85</sup>. Dans cette situation, « l'exigence de non-intervention devient une utopie et même une contradiction en soi<sup>86</sup> ». Il faut par conséquent en prendre acte : le « vieux principe libéral d'absolue non-ingérence, d'absolue non-intervention » n'est plus à l'ordre du jour<sup>87</sup>.

S'il est nécessaire pour l'État d'intervenir dans l'économie, toute la question reste cependant de savoir dans quelle direction il va pouvoir le faire. Or le problème, du point de vue de Schmitt, tient à ce que celui-ci, phagocyté comme il l'est par des groupes d'intérêt subalternes, n'est plus en mesure de fixer une politique économique autonome. L'État economico-technique étant le produit d'une mutation structurelle, on ne reviendra pas là-dessus ; ce sur quoi on peut revenir, en revanche, c'est sur son abâtardissement démocratique. Telle est donc aussi la mission de l'« État fort » : « autonomiser » la décision souveraine en matière économique<sup>88</sup>.

Du fait que Schmitt insiste sur la nécessité d'une intervention étatique, on a souvent cru pouvoir en conclure – à tort – à un refus en bloc de sa part des positions libérales en économie – mais ceci sans remarquer que, en rejetant ainsi le laissez-faire, il ne répudiait en réalité qu'une certaine forme de libéralisme économique, un libéralisme passé, devenu à ses yeux *obsolète*.

Or il n'était pas le seul à dresser un tel constat à l'époque. En Allemagne, au même moment, d'autres auteurs, de jeunes économistes libéraux formulaient des remontrances tout à fait similaires à l'encontre des postulats traditionnels de leur propre courant. La venue d'un nouveau libéralisme présupposait la critique de l'ancien.

\*

### **AUX SOURCES SCHMITTIENNES DU « NOUVEAU LIBÉRALISME » ALLEMAND**

1932 fut en effet aussi l'année de naissance du néolibéralisme allemand, date à laquelle parurent une série de textes qui en furent les manifestes, les premières ébauches de ce qu'Alexander Rüstow et Walter Eucken appelaient le « nouveau libéralisme », et qui fut par la suite nommé

l'« ordolibéralisme<sup>89</sup> ». Hermann Heller ne s'y trompait pas, lui qui évoquait fugacement à la fin de son texte la mise en place d'un « État néolibéral<sup>90</sup> ».

Or la première chose qui frappe, à la lecture des écrits de ces néolibéraux allemands du début des années 1930, est le fait qu'ils citent tous Schmitt avec approbation. Ils ne le voient absolument pas, lui, ce penseur réputé antilibéral, comme leur adversaire ; bien au contraire, ils adhèrent pleinement à son diagnostic : même analyse, même critique de Weimar, même tableau apocalyptique d'un État-providence à la fois expansionniste et impotent.

« Le phénomène que Carl Schmitt a appelé, en référence à Jünger, l'«État total» », écrit ainsi Alexander Rüstow en 1932, loin d'être un signe de force, est bien plutôt l'expression « de sa faiblesse, de son incapacité à se défendre face aux intérêts qui l'assaillent », une manifestation « non pas de la toute-puissance, mais de l'impuissance de l'État<sup>91</sup> » – ceci dans une situation qui est, « pour employer à nouveau un terme de Carl Schmitt, celle d'un «pluralisme», et à vrai dire d'un pluralisme de la pire espèce<sup>92</sup> ».

Cette reprise de la théorie schmittienne de l'État total quantitatif s'accompagnait cependant d'un déplacement assez étonnant. Les néolibéraux allemands la mobilisaient en effet pour en faire autre chose : le socle explicatif de leur théorie de la crise économique.

### ***D'où vient la crise économique ?***

La crise de 1929 avait profondément ébranlé l'économie réelle, mais aussi l'économie en tant que discipline. Elle y avait occasionné une vaste « crise des théories de la crise », dont le principal effet théorique fut de mettre à mal le postulat néoclassique d'un marché autorégulateur si non perturbé<sup>93</sup>. À la suite de quoi, dans ce champ, les explications mirent majoritairement l'accent sur des facteurs internes, endogènes aux structures du capitalisme.

Les libéraux, eux, n'en démordaient pas : la raison de la crise qui durait et s'aggravait en Allemagne n'était pas interne, mais externe au système économique. Dans leur raisonnement dogmatique, le retour à l'équilibre aurait nécessairement dû avoir lieu ; or, comme ce n'était pas le cas, cela voulait forcément dire que le cours normal avait été perturbé par d'autres facteurs, étrangers aux mécanismes du marché<sup>94</sup>. Étant donné donc qu'une telle crise ne trouvait pas d'explication dans leur cadre théorique, ils l'attribuaient à un élément venu du dehors, à un *alien* : la politique.

La crise économique trouvait pour eux sa source dans « l'interventionnisme et le subventionnisme de la main publique<sup>95</sup> », une intrusion étatique, ajoutaient-ils en bons lecteurs de Schmitt, qui n'était elle-même que la conséquence d'une intervention indue des masses dans la politique. La crise économique, affirmait ainsi doctement Rüstow en 1931, « a son origine dans le bouleversement politique qui survint en 1918 [c'est-à-dire la révolution dont la République de Weimar était issue]. Par un procédé contraire à la structure de l'Allemagne impériale qui reposait sur le principe d'autorité, on assista à une démocratisation de la formule : «L'État c'est moi», elle devint désormais accessible à tout individu. Rien de plus naturel dès lors que de voir dans les périodes de difficultés économiques cette nouvelle identification avec l'État se manifester immédiatement par des sommations adressées aux pouvoirs publics<sup>96</sup> ». Autrement dit, la crise économique allemande du début des années 1930 plongeait ses racines – rien que ça – dans la révolution de 1918-1919, et plus largement dans une fâcheuse tendance du peuple à s'identifier à l'État, nouvel absolutisme démocratique. On reconnaît l'argument de Schmitt, sa critique de l'« identification démocratique entre État et société<sup>97</sup> ». S'en est suivi, déplore Rüstow, un « débordement fatal des exigences économiques adressées aux pouvoirs publics », une sursollicitation qui a entraîné un « relèvement excessif du niveau des salaires » ainsi qu'une « prodigalité effrénée [...] au profit d'œuvres sociales<sup>98</sup> ».

Les maux que d'autres théories économiques attribuaient au capitalisme, Rüstow et ses collègues les attribuent donc à l'État<sup>99</sup>, mais sous l'État, à la démocratie, et sous la démocratie, aux classes laborieuses, aux syndicats et à leurs luttes<sup>100</sup>. Car c'étaient bien leurs mobilisations, leurs revendications, auxquelles un pouvoir démocratique affaibli cédait trop aisément, qui engendraient une insupportable surcharge du budget de l'État d'abord, et de l'économie privée ensuite, la précipitant dans le marasme<sup>101</sup>.

Étrangement, donc, le néolibéralisme, cela commence par une théorie de l'État, et par une théorie de l'État empruntée à Carl Schmitt. Ce postulat d'une origine non économique de la crise économique faisait que la solution, pour ces *Neoliberalen*, allait se situer d'emblée sur le terrain politique. Si tout le mal venait en effet d'une perturbation pathogène du fonctionnement, réputé sain, du marché par la politique démocratique, alors le remède impliquerait nécessairement une forme ou une autre de restriction de celle-ci<sup>102</sup>.

Le drame, regrettait de même Walter Eucken, l'ami de Rüstow, c'est que « la démocratisation accorde aux partis et aux masses ainsi qu'aux groupes d'intérêt qu'ils organisent une influence démesurée sur la conduite de l'État, et donc sur la politique économique<sup>103</sup> ». Or cela va beaucoup trop loin car, bien au-delà d'une dépression conjoncturelle, ce que cela entraîne, c'est une mutation structurelle de la forme État, et de ce fait une mise en péril des conditions institutionnelles indispensables à l'économie de marché. La structure étatico-politique qui avait historiquement servi de cadre au développement du capitalisme était en passe d'être remplacée par une autre, qui l'étranglait<sup>104</sup>. L'enjeu n'était rien moins que la survie du capitalisme. Qu'allait-il advenir de lui ? Pour l'heure, Eucken n'entrevoit que deux possibilités : soit l'intervention étatique allait s'accroître sous la pression populaire, et alors ce serait la fin du capitalisme à moyen terme, soit l'État allait parvenir, en se refondant sur de nouvelles bases, à « se retirer d'une manière ou d'une autre de l'économie<sup>105</sup> », et le système pourrait se perpétuer. Mais comment opérer un tel « retrait » ? Et quel visage allait bien pouvoir prendre cette nouvelle forme d'État, enfin adéquate au capitalisme tardif ?

#### **« La dictature dans les limites de la démocratie »**

Rüstow avait apporté de premiers éléments de réponse en 1929, dans une conférence au titre prometteur : « La dictature dans les limites de la démocratie<sup>106</sup> ». En ouverture, il commençait par dresser un exposé convenu des tares de la démocratie parlementaire : règne du compromis, de la concession et du marchandage, réduction de la politique à un « marché aux bestiaux<sup>107</sup> », paralysie des gouvernements de coalition. Pour en sortir, il préconisait une réforme de la Constitution qui doterait le chancelier de pouvoirs spéciaux contrôlé *ex post* par voie plébiscitaire – ce qu'il appelait sobrement une « dictature avec période probatoire<sup>108</sup> ». Il prenait ainsi tranquillement position en faveur d'une dictature dans la démocratie ou, si vous préférez, d'une démocraturation. Si le procédé choisi par Rüstow n'était pas exactement le même que celui de Schmitt – le premier privilégiant le pouvoir du chancelier et le second celui du président du Reich –, ils se rejoignaient sur l'exigence d'un exercice plus autoritaire du pouvoir d'État.

L'idéal, confiait Rüstow, serait que se présente enfin à nous un dirigeant digne de ce nom, un homme providentiel. Hélas, il ne vient pas, il n'est pas encore venu. Ce que nous pouvons faire de mieux, en attendant, c'est lui préparer le terrain. Si nous modifions la Constitution en ce sens, nous aurons fait « notre part afin de faciliter la venue de ce guide [*Führer*]<sup>109</sup> » (précisons que, en 1929, utiliser ce terme n'impliquait pas encore de faire référence à Hitler. Rüstow exprimait uniquement par là sa volonté de poser par avance les conditions institutionnelles d'un césarisme à venir).

Lors de cette conférence, le répondant chargé par les organisateurs de discuter les thèses d'Alexander Rüstow n'était autre que Hermann Heller. Perspicace comme à l'accoutumée, il lui adressa en substance la question suivante : mais que se passerait-il, cher Rüstow, si un tel appareil de pouvoir dictatorial tombait entre les mains d'un homme médiocre, d'un *Führer* incompetent, voire pire, auquel on aurait ainsi laissé carte blanche<sup>110</sup> ? Sa réponse fut, sur ce point, pour le moins évasive.

#### **« Économie libre, État fort », ou la convergence Rüstow-Schmitt**

Le 28 septembre 1932, Rüstow prononça à Dresde une autre allocution au titre significatif : « Économie libre, État fort<sup>111</sup> » – soit un libellé très proche, quasiment symétrique, de celui du discours de Schmitt le mois suivant, « État fort et économie saine ». Cet air de famille n'était pas dû au hasard. Au-delà d'un jeu de citations croisées<sup>112</sup>, ces formulations voisines exprimaient une convergence de fond<sup>113</sup>. La thèse commune était limpide : un État « fort » est l'indispensable condition d'une économie assainie ou libérée.

Entre les deux hommes, la proximité n'était pas que politique, mais encore personnelle. Ils étaient amis. Dans ces années-là, le journal intime de Schmitt porte de nombreuses mentions de moments passés en la compagnie du « sympathique Rüstow<sup>114</sup> » : discussions, coups de fil, promenades au *Tiergarten*, repas entre amis<sup>115</sup>. On y trouve notamment la trace d'un dîner ayant rassemblé entre autres convives, un soir de juin 1931, Alexander Rüstow, Carl Schmitt et Ernst Jünger<sup>116</sup>. Cette tablée inattendue résume, je crois, assez bien les choses : d'un côté, le père fondateur du néolibéralisme, de l'autre, le chantre exalté de la révolution conservatrice, avec, au milieu, le théoricien de l'état d'exception. Parfaite illustration de la triangulation en cours, vignette évocatrice de ce que « libéralisme autoritaire » concrètement veut dire.

Dans sa conférence de septembre 1932, Rüstow posait les jalons d'un « nouveau libéralisme » et explicitait en quoi celui-ci allait se distinguer de l'ancien. Cet *aggiornamento* théorique concernait avant tout les rapports entre État et économie. C'était cela qu'il fallait repenser, ce qui impliquait de rompre avec les anciens schémas, à commencer par la vieille antithèse de l'interventionnisme et du laissez-faire. Pour Rüstow, en effet, ni l'un ni l'autre de ces deux termes n'étaient satisfaisants.

La crise, réaffirmait-il, a été causée par l'interventionnisme étatique antérieur, économiquement néfaste, et, à tout prendre, mieux aurait valu s'abstenir qu'intervenir de la sorte. Si on avait fait le dos rond, laissé passer la tempête, la situation serait retournée d'elle-même à l'équilibre, et le mal ne serait jamais devenu aussi profond qu'il ne l'est aujourd'hui. Sauf qu'il faut aussi entendre les objections que l'on nous fait. Quand va-t-il revenir, ce fameux équilibre ? Et, en attendant, *quid* des victimes de la crise ? *Quid* de la misère et du chômage ? On ne peut pas ne pas tenir compte de ces interrogations. Ce qui n'implique tout de même pas, nuancerait-il, qu'il faille céder à toutes les « pleurnicheries<sup>117</sup> » sociales, mais enfin, on ne saurait, en pareille situation, rester les bras croisés. De sorte que si Rüstow rejetait toujours l'interventionnisme de l'État social, il n'assumait plus l'attentisme libéral, tant cette position apparaissait comme politiquement intenable.

Mais n'a-t-on le choix qu'entre s'en remettre aux mécanismes économiques spontanés et intervenir en contrariant leur « cours naturel » ? Rüstow ne le pense pas. Il y a selon lui une troisième voie – ce qu'il propose d'appeler l'« interventionnisme libéral ». Nouvel oxymore apparent, nouvelle synthèse étrange. En quoi un interventionnisme étatique peut-il bien être libéral ?

La doctrine du laissez-faire postule une spontanéité à laquelle il suffirait de laisser libre cours pour retrouver l'équilibre. Rüstow croit toujours en l'existence d'une force d'autocorrection, d'autoguérison naturelle de l'économie, mais il n'estime pas que l'on est pour autant contraint de rester spectateur inactif : on peut aussi huiler la machine, accompagner le processus. Avec sa notion d'« interventionnisme libéral<sup>118</sup> », il préconise donc une nouvelle modalité d'intervention, qui ira non plus « à l'encontre des lois du marché mais dans la direction des lois du marché<sup>119</sup> ». Intervenir, mais à l'opposé des interventions antérieures : non plus pour faire perdurer des vestiges de l'ancienne situation, mais pour faire advenir plus prestement la nouvelle.

Adieu, donc, la maxime du « laissez-faire ». Mais par quoi la remplacer ? Rüstow citait une sentence de Sénèque : *Fata volentem ducunt, nolentem trahunt* – « Les destins conduisent une volonté docile ; ils entraînent celle qui résiste<sup>120</sup> ». Telle serait la devise révisée du néolibéralisme : aller dans le sens du vent, embrasser son destin, caresser l'économie dans le sens du poil.

Cette nouvelle sorte d'intervention, souligne-t-il, œuvrera non « pas au ralentissement, mais à l'accélération des processus naturels<sup>121</sup> ». L'interventionnisme libéral se présente, en somme, comme un accélérationnisme libéral. Dès lors, la politique ne se conçoit plus que comme un variateur de vitesse : on ne peut pas changer le cours des choses, tout juste faire avance rapide. Et c'est dans cette vision providentialo-cyclique de l'histoire que réside la limite fondamentale de ce mode de pensée. Rien de plus étranger à ces néolibéraux que la philosophie de Walter Benjamin : il ne leur vient pas à l'esprit de tirer le frein d'urgence<sup>122</sup>, seulement d'appuyer sur l'accélérateur – quitte à foncer à tombeau ouvert vers le précipice.

Que l'État soit jusqu'ici intervenu de la façon que l'on sait, cela a été dû, souligne Rüstow, à des « raisons très profondes et très contraignantes<sup>123</sup> ». Pour échapper à ce déterminisme, le passage à un interventionnisme libéral ne requiert rien moins qu'une autre forme d'État. Mais laquelle ? « Pour la réalisation de cette politique, explicite l'historien de l'ordolibéralisme François Bilger, les libéraux se

devaient d'exiger un État fort, qui se caractériserait par *Autorität und Führertum* (autorité et volonté de direction)<sup>124</sup>. »

Si l'on veut une politique économique néolibérale, il faut un État autoritaire. On n'aura pas l'une sans l'autre. Telle est la conclusion à laquelle parvient Rüstow en 1932. On nous reproche, à nous les néolibéraux, en nous prenant, à tort, pour des « manchestériens », d'exiger un État faible, un retrait de l'autorité étatique sur tous les fronts ; c'est là, rectifie-t-il, un blâme mal fondé, et ceci doublement : « L'ancien libéralisme avait face à lui un État extraordinairement fort, et il n'exigeait pas sa faiblesse, seulement qu'il lui laisse un espace où se déployer sous sa protection. [...] Le nouveau libéralisme [...] que je défends avec mes amis exige un État fort, un État au-dessus de l'économie, au-dessus des groupes d'intérêt [...], un État fort dans l'intérêt d'une politique économique libérale et une politique économique libérale dans l'intérêt d'un État fort – car ces deux exigences se conditionnent mutuellement<sup>125</sup>. »

Le néolibéralisme tel qu'il émerge en Allemagne en 1932 se définit donc comme étant *en même temps* interventionniste au plan économique et autoritaire au plan politique. Et il importe d'insister sur ces *deux* aspects conjointement, sachant que l'on a eu tendance ces dernières décennies, dans l'historiographie de l'ordolibéralisme, à négliger le second.

Or, sur ces deux points, la critique schmittienne de l'ancien libéralisme se révèle pleinement compatible avec les attendus du néolibéralisme naissant, tout autant dans sa mise au rebut du laissez-faire que dans son affirmation d'un État fort. Schmitt et Rüstow sont comme les deux vecteurs croisés d'une relation réciproque. L'un argumente depuis le pôle de l'État, l'autre depuis celui de l'économie, mais ils se rejoignent à la croisée des chemins. C'est la rencontre entre un autoritaire qui se révèle libéral et un libéral qui s'affirme autoritaire. On a en fait là, depuis deux polarités convergentes, les actes de naissance concomitants, en 1932, d'un autoritarisme libéral et d'un libéralisme autoritaire.

### **Le tournant néolibéral**

Mais quel était plus précisément le contenu de l'« interventionnisme libéral » en question ? Après avoir un temps approuvé les mesures d'austérité adoptées en 1930 par le chancelier Brüning, les *Neoliberalen* se firent dès l'année suivante les avocats d'une réorientation de la politique économique<sup>126</sup>. Estimant que la crise était entrée dans une phase secondaire où « les processus normaux d'autocorrection n'étaient plus à même d'opérer<sup>127</sup> », ils préconisaient une relance impulsée par l'État. Un strict laissez-faire ne suffisait plus. Pour redémarrer, la machine économique avait besoin de ce que Wilhelm Röpke – un autre père fondateur de l'ordolibéralisme – appelait une « mise à feu initiale [*Initialzündung*]<sup>128</sup> ».

Cette position ne faisait cependant pas l'unanimité parmi les tenants de la pensée économique dominante. Les libéraux se scindèrent en deux courants : l'« école restrictionniste » et l'« école expansionniste », ainsi que les nommait Röpke<sup>129</sup>. Tandis que la première s'obstinait à prôner une restriction de la dépense publique, la seconde – qui avait les faveurs des néolibéraux – recommandait une politique de relance fondée sur une expansion du crédit. Il faut insister sur ce point : le néolibéralisme s'est historiquement défini à cette période contre le maintien d'une orthodoxie déflationniste et austéritaire en phase de crise économique aiguë. Quand la dépression prend des proportions telles qu'elle menace de tout emporter, il faut, disaient-ils en substance, avoir la souplesse de changer de braquet.

Ce serait pourtant se méprendre que d'y voir autre chose qu'un revirement conjoncturel. Les appels à l'interventionnisme libéral ont beau, par temps de crise, contredire brusquement les discours que tiennent traditionnellement ses partisans en période de calme relatif, ils n'impliquent pas un changement fondamental de paradigme. On se démarque certes effectivement, ce faisant, de la politique de rigueur de la phase précédente, mais il n'est question ni de se convertir au keynésianisme ni, *a fortiori*, d'embrasser l'idéal d'une économie planifiée. L'objectif est de sauver les meubles et de hâter la reprise, étant donné, comme le promettait Röpke, que cette « impulsion initiale, pourvu qu'elle soit assez forte, permettrait au système capitaliste de retrouver sa force et sa puissance d'antan<sup>130</sup> ».

Parmi les mesures envisagées, les *Neuliberalen* échafaudaient des « plans pour l'emploi » d'un genre particulier. L'économiste Hanns-Joachim Rüstow – frère d'Alexander – fut l'architecte, en 1931, d'un projet porté par le ministre de l'Économie d'alors, Wilhelm Lautenbach<sup>131</sup>. Ce « plan Lautenbach » visait à stimuler l'« investissement des entrepreneurs<sup>132</sup> » par une baisse du coût du travail. On octroierait aux employeurs des crédits d'impôt conditionnés à de nouvelles embauches qui seraient elles-mêmes assorties de baisses de salaires<sup>133</sup>. L'idée – originale à l'époque – consistait à assurer la généralisation de ce dispositif de cadeaux fiscaux et de casse du droit du travail en s'en remettant à l'activation d'un mécanisme de concurrence : les entreprises qui recruteraient dans ce cadre bénéficieraient d'un net avantage compétitif, ce qui pousserait leurs concurrents à faire de même<sup>134</sup>. En privilégiant ainsi une voie « indirecte », un plan de subvention du capital plutôt que de réel d'investissement public, l'interventionnisme libéral s'opposait frontalement aux « projets de création directe d'emplois portés par les syndicats<sup>135</sup> ».

Le chancelier Brüning, pourtant, repoussa ces propositions. Ce refus s'expliquait en grande partie par la crainte d'un retour de bâton social et politique. Comme il le confiait en petit comité à l'époque : « Je n'ai mené jusqu'à présent une politique déflationniste que parce que cela permettait de réduire au strict minimum les budgets et les prestations du système de sécurité sociale. Si les syndicats voyaient que maintenant de tels crédits peuvent être débloqués, ils exigeraient immédiatement que ces rallonges servent à mettre en œuvre un grand programme de création d'emplois<sup>136</sup>. » En abandonnant du jour au lendemain le dogme de la rigueur, en faisant l'aveu qu'une autre politique pouvait être décidée, le risque serait que les luttes sociales ne s'engouffrent dans la brèche pour exiger davantage.

Le changement de cap ne s'effectua qu'à l'été 1932, quand le chancelier Papen prit une série de mesures économiques conformes aux vœux des néolibéraux. Outre un programme limité d'investissement public, notamment dans l'infrastructure routière, le « plan Papen » comprenait, dans le droit-fil des recommandations de Hanns-Joachim Rüstow, un dispositif de « bons fiscaux » [*Steuerergutscheine*] pour les entreprises et de réduction des salaires pour les nouveaux embauchés. Ce fut, indiquait Röpke, « la première grande tentative d'administrer une "impulsion initiale" à grande échelle – ceci dans le but avoué d'une expansion plutôt que d'une restriction » du crédit<sup>137</sup>.

Or, ce nouveau programme économique, Papen l'annonçait en même temps qu'il martelait un impératif de discipline sociale et glorifiait un État « fort » et « autoritaire ». C'est là un point capital : la politique de relance que ne voulait pas enclencher Brüning de peur d'attiser la combativité ouvrière, les néolibéraux pensaient qu'elle pouvait être mise en œuvre à la condition de cadenasser le champ de la conflictualité sociale et politique. Dans cette perspective, on ne peut rouvrir les vannes de la dépense publique et du crédit qu'à la condition d'écraser la lutte des classes sous un talon de fer<sup>138</sup>.

\*

## **LA POLITIQUE DU LIBÉRALISME AUTORITAIRE**

Mais si l'on veut mieux cerner le sens du projet politique sous-jacent, il est une affaire qu'il faut absolument tirer au clair : le rapport entre libéralisme autoritaire et nazisme à l'époque. La question se pose de façon brûlante pour Schmitt. À quelle position politique correspondait au juste son discours de novembre 1932 ?

### ***Un plaidoyer pour Hitler ?***

Ce texte a soulevé de gros problèmes d'interprétation. Schmitt, il est vrai, parle souvent à mots couverts et s'en tient à un niveau de généralité tel que ses préconisations peuvent difficilement être assignées à une position partisane précise. Avouons aussi que sa prose n'est pas toujours d'une limpidité extrême – ce que notait déjà ironiquement à l'époque le correspondant en Allemagne de la revue de Louise Weiss, *L'Europe nouvelle*, en rendant compte de la conférence de la Langnam-Verein : « On déranga tout exprès de Berlin M. le professeur Carl Schmitt [...] pour faire l'apologie du régime autoritaire. Le théoricien, passionné de subtiles distinctions et de belles constructions scolastiques,

déçut un peu [...]. C'était bien fait aussi, car pourquoi s'était-on mis en frais d'imagination pour accoucher d'une formule si peu claire<sup>139</sup> ? »

Certains commentateurs ont cependant cru pouvoir interpréter ce discours comme une profession de foi pro-hitlérienne, comme un appel à peine voilé à la nomination du *Führer* à la chancellerie<sup>140</sup>. Schmitt y évoque certes d'une manière laudative le *stato totalitario* des fascistes. Ici perce l'admiration, dont il ne faisait pas mystère, pour Mussolini ; mais chanter les louanges du *Duce* dans l'Allemagne de 1932 n'impliquait pas de militer pour Hitler<sup>141</sup>. Il y a cinquante nuances de brun.

En fait, son positionnement ne peut se deviner par le seul contenu de cette allocution. Pour trancher, il faut recourir à d'autres sources. Or, quand on s'intéresse à la réception de son discours parmi ses contemporains, on s'aperçoit que ceux-ci n'y entendaient pas – pas du tout – un cri de ralliement au nazisme. À commencer par ses premiers destinataires, les milieux patronaux, du moins à ce qui ressort du compte rendu qu'en fit le lendemain le *Bergwerks-Zeitung*, l'organe de l'industrie des mines.

Si Schmitt a plaidé en faveur d'un État fort, observait le journaliste, il s'est aussi « exprimé clairement en faveur d'une limitation de l'interventionnisme étatique dans la vie économique<sup>142</sup> ». Et d'applaudir à cette mise au point : « Nous nous félicitons d'autant plus de cette formulation claire que nous n'avons pas pu échapper à l'impression que certains cercles économiques [...] ne sont pas restés complètement à l'abri de la tentation de négliger, sous l'idéalisme national du mouvement hitlérien, la chausse-trappe du socialisme, qui, à en croire les projets de M. Strasser pour la création d'emplois et ceux de M. Feder pour la réforme du crédit, devrait entraîner un accroissement et non une décréue de l'interventionnisme étatique<sup>143</sup>. » En phrases contournées, l'auteur exprimait ici l'enjeu fondamental : l'autoritarisme que propose Schmitt se prononce clairement en faveur de la libre entreprise, tandis que, avec les nazis, la chose est moins sûre.

Or, comme le faisait aussi entendre à demi-mot l'auteur de ce même article, des pans entiers du patronat étaient en train de basculer de ce côté-là. Quatre jours plus tôt, le 19 novembre 1932, une cohorte de grands noms du monde des affaires, dont l'industriel Fritz Thyssen et l'ancien président de la banque centrale Hjalmar Schacht, avaient adressé au président Hindenburg une pétition le sommant de nommer à la chancellerie le « *Führer* du plus grand groupe national<sup>144</sup> » (c'est-à-dire Hitler). Un témoin rapporte que la plupart des industriels présents lors du discours de Schmitt à Düsseldorf, eux qui, « il y a quelques semaines encore, acclamaient Papen, veulent désormais la nomination de Hitler, quel qu'en soit le prix<sup>145</sup> ». Et si Fritz Springorum – le dirigeant de la Langnam-Verein qui introduisait ce jour-là l'allocution de Schmitt – avait préféré rester discret, n'apposant pas sa signature à la requête en question, il déployait déjà en coulisses une tactique de financement patronal du NSDAP à des fins de domestication politique<sup>146</sup>.

Pour autant, une incertitude demeurait. Ce qui chagrinaient une partie des milieux d'affaires, dans le national-socialisme, c'était le second volet de son improbable nom composé, son penchant possiblement « socialiste ». En 1932 en effet, pour mordre sur l'électorat de gauche, la propagande du NSDAP avait pris des accents quasi anticapitalistes. Du fait de cette démagogie, un léger doute planait sur son programme économique<sup>147</sup>. C'était cela, et non le reste – ni la brutalité sanguinaire ni l'antisémitisme des nazis –, qui suscitait encore quelques réticences dans les rangs patronaux.

Dans un tel contexte, l'article du *Bergwerks-Zeitung* identifiait nettement la direction tracée par Schmitt comme une voie alternative, moins hasardeuse du point de vue des classes dominantes, à l'aventure hitlérienne – comme un plan B pour la bourgeoisie<sup>148</sup>.

De fait, à l'époque, Schmitt conseillait le cabinet Papen et entretenait des liens étroits avec des collaborateurs du ministre de la Défense Kurt von Schleicher<sup>149</sup>. Il retourna vite sa veste ensuite, s'empressant de donner des gages au nouveau pouvoir et prenant sa carte au parti nazi dès le printemps 1933, mais, pour l'heure, en 1932, il ne misait pas sur Hitler<sup>150</sup>.

Quand il apprit que le petit caporal de Bohême avait été nommé chancelier par Hindenburg, le 30 janvier 1933, il fut assommé<sup>151</sup>. Mais la raison qu'il donna pour cet abattement passager est instructive : « J'étais hors course [...] en tant que conseiller de l'ombre<sup>152</sup>. » Pour Schmitt, qui, on va le voir, s'était effectivement ménagé une place influente dans les premiers cercles du pouvoir, cette nomination risquait de sonner le glas pour sa position de conseiller du prince. S'il faisait ce jour-là grise

mine, c'était non par scrupules antifascistes – Schmitt n'était pas antifasciste, il ne l'a jamais été –, mais parce que ses rêves de carrière et de pouvoir venaient de voler en éclats.

À l'automne 1932, Schmitt ne soutenait pas le *Führer*. Il faisait plutôt la promotion d'une autre option, politiquement rivale, dont le contenu peut se résumer comme suit : un pouvoir présidentiel verticalisé, mettant son appareil propagandiste et répressif au service d'un programme économique libéral. Son discours n'était pas celui d'un nazi, mais d'un partisan de l'extrême centre<sup>153</sup>.

### ***L'austérité contre la majorité***

Or ce programme, cela faisait déjà deux ans qu'il prévalait dans la conduite des affaires du pays. Depuis 1930 en effet, les cabinets présidentiels qui allaient se succéder jusqu'au précipice étaient en même temps autoritaires et libéraux.

Dès son arrivée à la chancellerie, fin mars 1930, Heinrich Brüning, membre du Zentrum, avait annoncé son intention de conduire un plan drastique d'« assainissement » des finances publiques qui prévoyait entre autres mesures la réduction du nombre des fonctionnaires, des baisses de salaires ainsi qu'une diminution du montant des allocations chômage et des pensions de retraite. Alors même que les répercussions de la crise de 1929 atteignaient leur paroxysme, il s'en tenait donc, commente Gopal Balakrishnan, à « une stricte orthodoxie fiscale, à mille lieues de toute conception moderne, contracyclique, du budget<sup>154</sup> ».

Se déclarant partisan d'un « gouvernement au-dessus des partis », Brüning avait averti que si son plan d'austérité était refusé par les députés, il serait prêt à aller jusqu'à la dissolution du Parlement. C'est ce qui se produisit en juillet 1930. Ainsi s'ouvrit l'ère des « cabinets présidentiels » (c'est-à-dire des gouvernements appuyés sur l'autorité du président, mais sans majorité positive au Parlement). On saisit plus concrètement ici en quoi les deux aspects, autoritarisme politique et libéralisme économique, sont liés : c'est parce que ce programme économique était majoritairement rejeté qu'il lui a fallu être imposé par le haut.

Or Schmitt joua un rôle important, à plusieurs titres, dans ce tournant vers l'État libéral-autoritaire. Par l'influence de ses idées et de ses écrits d'abord. Au début des années 1930, la notoriété de ce penseur « nationalement reconnu en tant que professeur de droit constitutionnel<sup>155</sup> » s'étendait au-delà des milieux académiques. Sa critique de l'« État total » était devenue un lieu commun qui inspirait, outre les économistes néolibéraux, les idéologues gouvernementaux. Ainsi Walther Schotte, que l'on a surnommé la « tête programmatique du gouvernement Papen<sup>156</sup> », s'appuyait-il sur l'ouvrage de Schmitt *Le Gardien de la Constitution* pour affirmer que la République de Weimar n'était plus un État libéral, mais un « État total » tombé sous la coupe d'une « polycratie pluraliste », à laquelle il opposait un « nouvel État », un « État souverain », « présidentiel-autoritaire »<sup>157</sup>.

Mais la contribution de Schmitt au virage politique en cours prit aussi une forme beaucoup plus directe. En quittant en 1928 l'université de Bonn pour la Haute École de commerce de Berlin, il s'était rapproché du centre de la vie politique et économique du Reich<sup>158</sup>. À la capitale, il s'était fait des amis haut placés, dont le secrétaire d'État aux Finances Johannes Popitz, qui l'avait introduit auprès des milieux patronaux et gouvernementaux<sup>159</sup>. Dès 1929, Schmitt mit ses compétences d'expert en droit constitutionnel au service du pouvoir en place, rédigeant des mémorandums dont certains jouèrent un rôle important dans la suite des événements<sup>160</sup>.

### ***« État d'urgence économique »***

Au printemps 1930, l'entourage de Brüning sollicita un avis de sa part. La question était de savoir, dans l'hypothèse où le Parlement s'opposerait au plan d'austérité et serait dissous, si le gouvernement pouvait rester en place jusqu'aux élections suivantes et, « dans l'intervalle, [...], prendre des mesures d'urgence déjà rejetées par le Reichstag<sup>161</sup> ». Schmitt répondit par l'affirmative, fournissant au chancelier l'argumentation juridique dont il avait besoin pour éclipser l'Assemblée<sup>162</sup>.

Mais que faire ensuite si le Reichstag nouvellement élu décidait de suspendre ces mesures<sup>163</sup> ? Schmitt recommandait d'invoquer l'article 48 de la Constitution qui octroyait au président des pouvoirs d'exception en vertu de l'état d'urgence, et de s'en servir pour légiférer par ordonnances. Le recours à cette procédure n'allait cependant pas de soi dans ce contexte. À la lettre en effet, l'article 48



était prévu pour des situations de grave trouble à l'ordre public ou de menace sur la sécurité intérieure, mais pas pour des questions budgétaires<sup>164</sup>. Il fallait donc justifier son extension à ces nouveaux objets.

De fait, sous des présidences antérieures, l'article 48 avait déjà été utilisé pour promulguer des mesures économiques sans l'approbation du Parlement, et Schmitt ne se privait pas de mettre en avant ces précédents<sup>165</sup>. Sur le fond cependant, conceptuellement, la tâche était de réinterpréter la notion d'état d'urgence en lui adjoignant un autre aspect : outre l'état d'urgence sécuritaire ou militaro-policière, il fallait faire admettre l'existence d'un *état d'urgence économique ou économique-financier*.

Ce point est capital : le geste conceptuel décisif de Schmitt n'a pas seulement consisté à placer l'exception au cœur de la souveraineté – ce qui a été depuis longtemps amplement vu et commenté – , mais aussi et surtout à étendre le champ cette exception à la décision économique<sup>166</sup>.

C'est sur la base de ce concept opératoire que Brüning put se maintenir au pouvoir, circonvenir le corps législatif et dicter son programme déflationniste. Ce fut l'acte de naissance du « libéralisme autoritaire » en tant que politique concrète. Or Schmitt n'a pas seulement fourni les arguments juridiques *ad hoc* pour cette manœuvre, mais encore la théorie philosophique correspondante.

L'« état d'urgence, professe-t-il, révèle [...] le noyau même de l'État<sup>167</sup> ». Or ce noyau ontologique de l'État n'est pas immuable. La forme État a une histoire ; son essence a changé, et le contenu de l'état d'exception avec elle. Dans cette perspective, le déplacement de l'objet de l'exception doit être vu comme l'expression symptomatique de l'émergence d'un nouvel attribut essentiel du pouvoir d'État : « Le noyau de l'État actuel se manifeste en ceci que son état d'exception est un état d'exception économique<sup>168</sup>. »

Schmitt procède ici pour ainsi dire à une historicisation de la puissance d'instruction de l'état d'exception. S'il est vrai que l'exception confirme la règle, elle nous renseigne moins en l'occurrence sur la nature intemporelle de la souveraineté que sur la configuration ontologico-historique actuelle du pouvoir d'État. Dis-moi à quelle exception tu recours, je te dirai quel État tu es. L'état d'exception manifestant l'historicité de l'essence de l'État, il est cohérent, conclut Schmitt, qu'à un « État économique » corresponde un « état d'exception économique ». Le fait que l'article 48 soit mobilisé sur ce terrain n'est pas un acte arbitraire, pas un abus de pouvoir – détrompez-vous –, juste l'expression adéquate d'une évolution historique qui nous a conduits de l'ancien État législatif à l'État économique actuel<sup>169</sup> – un nouvel État qui ne saurait se contenter du vieil état d'exception militaro-policière hérité du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>170</sup>.

Le libéralisme autoritaire ne consiste pas seulement à assortir une politique économique libérale d'une répression accrue face aux contestations qu'elle suscite, mais aussi à concentrer entre les mains de l'exécutif la décision publique en matière économique-financière. Autoritaire ne veut pas seulement dire répressif. Comme l'étymologie l'indique, est autoritaire un pouvoir qui aspire à être le seul *auteur* de la décision politique. L'un des actes fondateurs du libéralisme autoritaire est de légiférer par ordonnances en matière économique et sociale.

Au début des années 1930, Schmitt est passé du statut de théoricien de la dictature à celui de promoteur actif et de conseiller technique de celle-ci. Avec sa notion d'« état d'exception économique-financier », il a opéré un coup de force conceptuel qui a autorisé, en pratique, une forme de coup d'État économique permanent. Et de fait, durant les deux années qui la séparaient encore du nazisme, c'est ainsi que fut gouvernée l'Allemagne.

### ***L'engrenage austéritaure-autoritaire***

Mais quels furent les effets de cette politique ? Quelques rappels historiques.

Effets économiques et sociaux d'abord. Le programme déflationniste décidé par Brüning frappa de plein fouet les classes populaires sans pour autant endiguer la crise économique. À en croire les keynésiens, il eut même plutôt pour effet de l'aggraver<sup>171</sup>. De fait, les chiffres du chômage atteignirent des hauteurs vertigineuses, passant de 1,4 million en 1928 à 5,6 millions en 1931. Brüning hérita ces années-là d'un surnom révélateur : *Hungerkanzler*, « chancelier de la faim<sup>172</sup> ».

Effets politiques ensuite. En convoquant de nouvelles élections, Brüning espérait obtenir un rapport de force plus favorable à la chambre. Or ce n'est pas du tout ce qui se produisit. « Les résultats des

élections du 14 septembre 1930, résume Balakrishnan, montraient les ravages causés par la crise dans la population et l'hostilité à un gouvernement dont les mesures d'austérité semblaient rendre la situation encore bien pire<sup>173</sup>. » Ce chamboulement du jeu politique fut marqué par deux phénomènes majeurs : 1) la percée spectaculaire du NSDAP, qui passa du statut de groupuscule insignifiant (2 % de voix en 1928) à celui de second parti d'Allemagne (18,3 %), juste derrière le SPD ; ceci avec, sur l'autre bord, une poussée, mais plus mesurée, du parti communiste ; 2) l'érosion de ce que l'on appelait sous Weimar le *Bürgerblock*, le « bloc bourgeois », un marigot de partis du centre, de droite et de centre droit qui formaient le socle politique traditionnel de coalitions gouvernementales conservatrices<sup>174</sup>.

Sous l'effet de ces deux phénomènes combinés, montée aux extrêmes et fonte du bloc bourgeois, le chancelier n'avait plus ni majorité parlementaire ni base politique pour soutenir sa politique économique. N'ayant plus que le président sur qui s'appuyer, il persistait malgré tout dans cette voie en gouvernant à coups d'article 48 et de décrets d'urgence<sup>175</sup>.

Ce pouvoir fut alors pris dans ce que l'on pourrait appeler un engrenage austéritaire-autoritaire : les effets socialement désastreux de son programme économique rejeté sapèrent le peu d'assise politique dont il pouvait encore disposer, de sorte qu'il ne put bientôt plus persister dans cette direction, sauf à monter d'un cran dans l'autoritarisme pour imposer des mesures du même genre qui produisirent le même genre d'effets, et ainsi de suite.

Libéralisme économique et autoritarisme politique alimentèrent dans leurs relations réciproques une crise de légitimité qui ne cessa jusqu'au bout de s'approfondir. Le bloc bourgeois se délitait, extrême droite et extrême gauche montaient, mais ni l'une ni l'autre suffisamment pour parvenir à former à elle seule une majorité, ce qui, tant que chacune se refusait aux alliances qui lui auraient permis d'écraser sa rivale, engendrait une situation de blocage politique. Le libéralisme autoritaire au pouvoir n'était pas renversé, mais il ne pouvait pas non plus perdurer sur base démocratique, d'où son tropisme dictatorial.

« La destruction du système de gouvernement parlementaire, rappelle l'historien Christian Witt, ne date ni de Hitler, de Schleicher ou de Papen, mais de Brüning, qui a amorcé le processus en imposant des mesures financières et économiques au moyen de l'article 48<sup>176</sup>. » Directement impliqué dans la généralisation du recours aux décrets d'urgence dont il a contribué à fournir la justification, Schmitt fut l'un des artisans de cette dérive autoritaire, l'un des « fossoyeurs de Weimar<sup>177</sup> ».

\*

### L'IMPASSE D'UNE STRATÉGIE

On avait beau être entré depuis deux ans dans un régime présidentiel *de facto*, Schmitt continuait quant à lui imperturbablement, en novembre 1932, à dénoncer le règne d'un parlementarisme tout-puissant. Le tableau qu'il faisait d'un État tombé sous le joug d'une démocratie excessive était pourtant en complet porte-à-faux avec la réalité de l'exercice du pouvoir au crépuscule de Weimar. Sa fresque de l'« État total quantitatif » apparaît comme une fiction politique, un mirage polémique, un épouvantail rhétorique destiné à mieux promouvoir la contre-tendance déjà active à laquelle il prêtait main-forte et qu'il espérait voir pleinement triompher.

Tandis qu'il faisait mine de s'alarmer d'un prétendu phagocytage de l'État par l'« auto-organisation de la société », les juristes de gauche, quant à eux, attiraient l'attention sur un danger diamétralement opposé. Franz Neumann mettait ainsi en garde contre une mise à l'écart du Parlement au profit du « gouvernement, et au premier chef de la bureaucratie ministérielle<sup>178</sup> » ; Ernst Fraenkel s'inquiétait d'un « absolutisme de la bureaucratie administrative » qui faisait peser de lourdes menaces sur les libertés fondamentales<sup>179</sup> ; et Otto Kirchheimer pointait le glissement du régime vers un « mélange de césarisme et d'État corporatif<sup>180</sup> ».

Le péril ne venait pas, comme Schmitt aimait à le faire croire, d'une démocratisation excessive, mais au contraire d'un autoritarisme grandissant au sommet de l'État. Or tout ce qu'il proposait était de s'enfoncer plus loin encore dans cette voie. Son discours à la Langnam-Verein était un appel à la radicalisation du libéralisme autoritaire qui sévissait déjà.

### **De quoi le président du Reich est-il le nom ?**

L'objectif affiché était de restaurer l'autonomie d'un État fort, « indépendant sur le plan politique<sup>181</sup> ». Schmitt rêvait le président du Reich en « gardien de la Constitution », une figure hiératique pour ainsi dire dotée, comme le déchiffre Olivier Beaud, du « pouvoir quasi magique d'être "par nature" impartial tout en étant partie au conflit<sup>182</sup> ». Mais cette idéalisation cachait mal une réalité plus prosaïque. Sous la République de Weimar, le président, comme l'a fait ressortir Franz Neumann, était « loin d'agir en chef impartial de l'État » : « Les groupes politiques organisaient et contrôlaient l'élection du président ; il restait lié aux groupes particuliers qui le conseillaient et l'entouraient<sup>183</sup>. » Avec la mise en place des « cabinets présidentiels », cette situation n'avait fait qu'empirer : le pouvoir avait fini par tomber « aux mains d'une clique entourant le président<sup>184</sup> ».

La déparlementarisation du régime s'était accompagnée de la montée en puissance non pas de « spécialistes neutres », ainsi que les présentait Schmitt, mais d'une autre sorte de « groupes d'intérêt » à propos desquels il se montrait beaucoup moins loquace. Dans son portrait à charge de la « polycratie » weimarienne, il oubliait ainsi fort opportunément de mentionner, comme le relève Balakrishnan, « tous les secrétaires d'État et les officiers qui intriguaient dans les antichambres du pouvoir. En aucun cas, il n'y aurait inclus le ministère des Finances, qu'il tenait pour un bastion de souveraineté indépendante alors que, depuis le milieu des années 1920, celui-ci distribuait massivement des subventions à l'industrie lourde<sup>185</sup> ». Sous le fétiche du président du Reich, sous la fiction d'un pouvoir indépendant au service de l'« intérêt du tout<sup>186</sup> », ce que l'on trouve, de façon plus matérialiste, c'est une caste de conseillers liés au monde des affaires, dont, aux premières loges, Schmitt et son ami Popitz.

### **Un césarisme bureaucratique**

Schmitt inscrivait volontiers son idéal de l'État fort dans une tradition à la fois « césariste » et « démocratique<sup>187</sup> ». Ce à quoi il œuvrait concrètement coïncidait en réalité plutôt avec ce que Gramsci appelait un *césarisme régressif et bureaucratique*<sup>188</sup>, c'est-à-dire un projet d'autonomisation répressive de l'appareil d'État au-dessus de et contre une société organisée et divisée en partis, ou, pour reprendre les mots de l'antifasciste italien, d'un gouvernement agissant « comme un "parti" », mais tout en se plaçant « au-dessus des partis [...] pour les désagréger et pour avoir "une force de sans-partis liés au gouvernement par des liens paternalistes de type bonapartiste et césarien"<sup>189</sup> ».

La stratégie consistait à dictatorialiser le pouvoir d'État de l'intérieur, sans prendre appui sur un parti de masse<sup>190</sup>. Si Schmitt jouait de la sorte la carte de l'État contre les partis, c'était certes en cohérence avec sa propre théorie politique, mais aussi, plus pragmatiquement, par incapacité objective, du fait que les partis du « bloc bourgeois », supports naturels pour une telle entreprise, avaient fondu comme neige au soleil.

Schmitt s'en remettait *in fine* quoi qu'il arrive à l'autorité du président, un président Atlas, ultime colonne soutenant à elle seule tout l'édifice institutionnel<sup>191</sup>. En bref, fallait-il comprendre, une autorité authentique n'a besoin que d'elle-même pour se fonder. Mais c'était là faire de nécessité vertu : étant donné, comme le décrypte Dieter Haselbach, « que le fondement social d'un État fort fait défaut », on « n'a d'autre choix que de fonder l'État [...] sur lui-même » – ce qui est une « détermination tautologique ou, si l'on veut, métaphysique du pouvoir d'État<sup>192</sup>. » À l'État total se substituait donc un État tautologique. Mais si cet énoncé est bien circulaire au point de vue logique, il signifie concrètement que ce pouvoir d'État, esseulé et solipsiste, ne peut plus compter pour sa défense que sur ses propres bataillons.

L'État pourtant, comme le reconnaissait Rüstow, n'est pas une institution « flottant en l'air dans le vide<sup>193</sup> » ; c'est une institution de la société, qui doit bien s'adosser socialement sur quelque chose. Mais sur quoi ? Sur quelle base, sur quelles forces sociales et politiques réelles cet État-là pouvait-il prendre appui ? Force est de constater que la réponse des partisans de l'« État fort » était un peu courte. On pouvait tabler, philosophait Rüstow, sur le « "noyau décent" qui existe en l'homme<sup>194</sup> », une faculté désintéressée présente en tout citoyen, à même de constituer le support d'un « plébiscite de tous les jours<sup>195</sup> ». Mais on n'en saura pas plus, sociologiquement parlant.

Et quand Schmitt lançait, en conclusion de son discours de 1932, un vibrant appel à « établir un contact immédiat avec les forces sociales réelles du peuple<sup>196</sup> », lui non plus ne les spécifiait pas. Ces forces sociales concrètes, quelles étaient-elles ? Il en dressait la liste ailleurs : des « individus au-dessus des partis », dont, au premier chef, le président Hindenburg ; la fonction publique, dont la bureaucratie du Reich, mais surtout l'armée ; les experts ; les partis du centre ; les électeurs non organisés<sup>197</sup>. Sauf que l'on a beau passer en revue tout ce beau monde, des électrons libres, un grabataire galonné, un quarteron de généraux, une coterie de technocrates et un *Bürgerblock* déliquéscent, cela ne faisait toujours pas un bloc social et politique conséquent. Restait bien sûr aussi le patronat, que Schmitt s'évertuait à persuader de rester à bord, mais qui était en train, comme on l'a vu, de plier bagage.

### ***Plans pour un putsch***

Le talon d'Achille de ce libéralisme autoritaire était d'être dépourvu de bloc de masse, alors que ses adversaires, sur ses deux flancs, à gauche et à droite, en disposaient. N'ayant ni parti, ni mouvement, ni soutien populaire, il ne lui restait plus que l'État dans son plus simple appareil.

Dans une telle situation, ses options tactiques pour se maintenir au pouvoir étaient limitées. Il pouvait soit chercher à cisailer les forces oppositionnelles rivales sur sa droite et sur sa gauche en détachant des fractions qu'il agrégerait autour de lui dans une coalition transpartisane, soit s'allier avec un parti disposant d'un bloc de masse afin de capter une partie de sa popularité, mais ceci en maintenant l'organisation en question (c'est-à-dire le NSDAP) en position subordonnée (ce que Hitler refusait catégoriquement) ; soit employer la manière forte, suspendre indéfiniment les élections et mater les oppositions – ce qui impliquait d'interdire les « partis ennemis de la Constitution » et de décréter un couvre-feu appuyé par une répression armée. De fait, jusqu'en janvier 1933, les divers conseillers qui ourdissaient leurs trames dans l'ombre des cabinets présidentiels balançaient entre ces différents scénarios.

Schmitt, qui avait joué un rôle de premier plan pour apporter une justification légale au « coup de Prusse » de juillet 1932<sup>198</sup>, y voyait une répétition générale pour un possible putsch présidentiel à l'échelle du Reich. Dans les mois qui suivirent, il participa directement à plusieurs projets en ce sens. L'homme qui prit la parole, le matin du 23 novembre 1932 à l'assemblée générale de la Langnam-Verein à Düsseldorf, était un conspirateur qui s'adressait à des patrons.

### ***L'insurrection qui venait***

À la suite des élections législatives du 31 juillet 1932, catastrophiques pour le cabinet Papen, les plus hautes autorités se décidèrent en faveur d'un coup d'État. Le plan fut adopté dans le plus grand secret lors de la conférence de Neudeck, le 30 août 1932, avec, autour de la table, le président Hindenburg, le chancelier Papen, le ministre de la Défense Schleicher et le ministre de l'Intérieur Gayl<sup>199</sup>. On dissoudrait le Reichstag, les élections seraient reportées *sine die*, la police des Länder serait placée sous le contrôle du Reich, et les « partis radicaux », au cas où ils s'opposeraient au coup de force, seraient interdits<sup>200</sup>. Or c'est Schmitt, en lien avec des officiers du clan Schleicher, qui rédigea les versions préparatoires des décrets d'urgence à promulguer en temps voulu par le président.

Le coup d'État était prévu pour début septembre, mais, au dernier moment, Papen recula. Lorsqu'il y revint, début novembre, il se heurta aux objections des militaires. Une ultime tentative, portée cette fois par Schleicher devenu chancelier, buta fin janvier 1933 sur le refus de Hindenburg<sup>201</sup>. Toutes ces tentatives avortèrent, mais pourquoi ? En raison de frictions et de contingences – dont les tergiversations de l'exécutif – pour une part bien sûr, mais aussi pour des raisons plus structurelles qui enfermaient cette stratégie dans une impasse.

L'obstacle principal tenait à ce qu'elle n'avait plus, comme indiqué, le moindre bloc social et politique sur lequel s'appuyer alors même qu'elle était confrontée à des partis puissants et organisés. Elle pouvait certes compter sur l'appareil d'État et sur la loyauté des forces armées ; mais, arrivé à un certain point, cela ne suffisait plus. La politique libéral-autoritaire au pouvoir avait suscité une crise d'hégémonie telle que celle-ci s'exprimait désormais aussi en termes littéralement stratégiques, très pragmatiquement militaires. Début novembre 1932, des officiers de la Wehrmacht organisèrent un *Kriegsspiel*, un « jeu de guerre », une simulation, pour évaluer les forces en présence dans le cas

d'un soulèvement concomitant des communistes et des nazis, ce qui ne manquerait pas de se produire si, comme le prévoyait le plan de coup d'État, le président décrétait l'interdiction des « partis ennemis de la Constitution ». Il ressortait de ces projections que l'armée et la police ne pourraient pas faire face, en particulier si, comme c'était probable, « le soulèvement se rendait maître des grands ports maritimes et des principaux centres industriels<sup>202</sup> ». Le coup d'État envisagé aurait précipité le pays dans une guerre civile à fronts multiples et à l'issue très incertaine.

D'autres facteurs encore ont contribué à l'échec de ces plans, mais cette histoire met en lumière le fait que le programme libéral-autoritaire s'est en grande partie fracassé sur ses propres contradictions. La mythification schmittienne de l'État fort masquait mal les failles d'une forme politiquement faible, dont les effets adverses savaient jusqu'à ses propres conditions de possibilité.

### ***Les faiblesses de l'État fort***

Quelle est la viabilité du libéralisme autoritaire en tant que stratégie politique ? C'était au fond la question que posait Heller à l'époque. Sous sa force apparente, avertissait-il, cette forme est fragile. Ce pouvoir a beau se dire « fort », il se révèle politiquement faible. On peut récapituler ses thèses comme suit.

1. Sa politique économique allant directement à l'encontre des intérêts de 90 % de la population (c'est Heller lui-même qui emploie, déjà, cette formule des 90 %), ce pouvoir tend à se couper de toute base de masse. Plus il s'obstine dans ce genre de programme, plus il perd en légitimité.

2. Le rétrécissement de son assise politique explique son raidissement autocratique. Schmitt estimait, on l'a vu, que l'« État total quantitatif » s'étendait non pas par force mais par faiblesse ; Heller lui renvoie l'ascenseur : si l'« État néolibéral » se fait de plus en plus autoritaire, c'est non par force mais par faiblesse politique.

3. La foi placée dans les ordonnances ou dans les décrets d'urgence comme solutions miracles à la crise politique, c'est, dit Heller, du « décrétinisme<sup>203</sup> » [*Dekretinismus*] – un mot-valise, formé de « décret » et de « crétin », qui s'applique à la stupidité de croire qu'un pouvoir contesté peut durablement imposer sa volonté par la seule vertu d'oukases présidentiels.

4. Nul État ne peut être « fort » politiquement s'il ne suscite un assentiment large. Or, dans un tel contexte de crise économique, il ne saurait l'obtenir en persistant dans une politique économique libérale. Dans cette situation, il ne pourra y parvenir qu'en adoptant des mesures plus ou moins « socialistes » d'intervention dans l'économie. Et cela, insiste Heller, tout État qui aspire à être fort politiquement va être obligé de le faire en pareille situation.

5. Pour toutes ces raisons, le libéralisme autoritaire apparaît comme une forme précaire, comme un moment transitoire. Cela ne peut pas tenir et cela ne tiendra pas. Sur quoi cela débouchera-t-il ? Il se pourrait, suggère Heller, que cette crise politique intense se mue, face à un pouvoir si sûr de lui-même, en une situation révolutionnaire. Et c'est le sens de sa référence à 1917 à la toute fin de son texte. Sauf qu'il y a bien sûr aussi une autre possibilité, qu'il discerne lucidement : le dépassement du libéralisme autoritaire par ce qu'il nomme la « communauté raciale autoritaire », l'horreur nazie. Telle est l'alternative : socialisme ou barbarie.

\*

### **LA ROUTE VERS LE NAZISME**

À partir de là se pose la question de la responsabilité historique du libéralisme autoritaire dans la montée du nazisme. Or, très tôt, chez les contemporains, se précise l'idée qu'il y a joué un rôle déterminant. Dès 1944, Karl Polanyi énonce cette thèse dans *La Grande Transformation*. Sans employer l'expression « libéralisme autoritaire », il identifie cette politique comme ayant été l'un des facteurs prépondérants de la catastrophe.

#### ***« Situation fasciste »***

Depuis les années 1920, rappelle-t-il, le maître-mot de la politique économique avait été de rétablir la monnaie par des mesures de déflation volontaire : « L'idéal du déflationniste en vint à être une

“*économie libre sous un gouvernement fort*”<sup>204</sup> » – ce qui signifiait en pratique un autoritarisme politique fondé sur l’« état d’urgence et la suspension des libertés publiques », doublé d’un interventionnisme économique d’inspiration libérale portant sur des « prix et des salaires rajustés par le gouvernement<sup>205</sup> ».

Cette politique eut des conséquences funestes, sur le plan économique d’abord, étant donné que « cette manière de procéder eut tendance à étendre la crise<sup>206</sup> ». À la destructivité sociale de ce programme répondit en outre l’expansion rapide de contre-mouvements politiques, dont le fascisme que Polanyi analyse comme une pathologie réactive et délétère, un « remède » tout aussi trompeur qu’empoisonné à l’offensive libérale<sup>207</sup>.

Le tournant autoritaire impulsé sous Weimar favorisa dans le même temps une habitude progressive à la dictature, en particulier chez des élites gagnées à des théories conservatrices de la crise, qui en attribuaient la cause à un laxisme démocratique. En Allemagne, les cabinets présidentiels affranchirent les institutions de leurs garde-fous, ceux, tant vilipendés par Schmitt, de l’« État de droit », léguant ainsi un redoutable arsenal aux futurs détenteurs de l’appareil d’État. Et la répression qui s’abattit dès avant 1933 sur le mouvement ouvrier fragilisa les forces organisées qui étaient les plus à même de contrecarrer la résistible ascension des nazis.

Polanyi écrit : « L’obstination avec laquelle, pendant dix années critiques, les tenants du libéralisme économique avaient soutenu l’interventionnisme autoritaire au service de politiques déflationnistes eut pour conséquence pure et simple un affaiblissement décisif des forces démocratiques qui, sans cela, auraient pu détourner la catastrophe fasciste<sup>208</sup>. »

Les ingrédients étaient dès lors réunis pour la formation de ce qu’il appelle une « situation fasciste » – antonyme d’une situation révolutionnaire. En pareil cas, les « bastions de la démocratie et des libertés constitutionnelles » ayant déjà été largement ébranlés par le régime en place, ils sont susceptibles d’être rapidement balayés par des factions d’extrême droite hier encore minoritaires<sup>209</sup>.

Loin d’avoir constitué un rempart face au nazisme, le libéralisme autoritaire au pouvoir lui a frayé un chemin. Il a ouvert une situation de crise sociale et politique dans laquelle les nazis ont réussi à l’emporter. Mais l’issue n’était pas prédéterminée. Il aurait pu en être autrement.

Il importe à cet égard de mentionner un autre élément clé : la ligne politique suicidaire du parti communiste allemand, dictée par Staline. Son slogan de « social-fascisme », qui renvoyait dos à dos sociaux-démocrates et nazis, interdisait toute stratégie de front unique de défense face à la menace fasciste, alors même que les forces combinées qu’une telle unité d’action était à même de mettre en mouvement auraient pu renverser la table<sup>210</sup>. Le sort du monde en eût été changé.

### ***Hayek disciple de Schmitt***

Mais, très tôt aussi, à rebours des thèses de Polanyi, se formula un contre-récit, une autre interprétation de l’histoire, qui dédouanait le libéralisme autoritaire de sa responsabilité. Dans un complet renversement de perspective, ce discours pointait non plus les périls que le libéralisme avait fait peser sur la démocratie, « mais la menace que la démocratie représentait pour le libéralisme<sup>211</sup> ».

Ce révisionnisme néolibéral fut popularisé, lui aussi dès 1944, par Friedrich Hayek dans *La Route vers la servitude*. Sous la République de Weimar, osait-il avancer, « ce sont surtout des gens de bonne volonté qui, par leur politique socialiste, ont préparé le terrain pour les forces qui représentent tout ce qu’ils détestent. Peu reconnaissent que la montée du fascisme et du nazisme n’était pas une réaction contre les tendances socialistes de la période précédente, mais un résultat nécessaire de ces tendances<sup>212</sup>. » Tel était le cœur de sa thèse aberrante : le nazisme, qui n’est au fond qu’une forme de socialisme, constitue l’aboutissement logique d’une démocratie libérale dégénérée, gangrenée par le socialisme, devenue démocratie illimitée, démocratie totale, et glissant de ce fait inexorablement vers le totalitarisme<sup>213</sup>. Le nazisme, en somme, c’est la faute à la démocratie – mieux : c’est le prolongement des tendances socialistes de la démocratie-providence de Weimar, et non leur négation meurtrière. La ficelle était un peu grosse, mais cela n’a pas empêché cet argument-là d’avoir une longue postérité.

Or la source de Hayek sur ce point n’était autre que Schmitt. Tout en prenant bien soin de se distancier de ses positions nazies ultérieures, il loue en effet avec constance les analyses du Schmitt pré-1933. Mieux, il reprend complètement à son compte la critique schmittienne de l’« État total

quantitatif » : « La faiblesse d'un gouvernement démocratique omnipotent, écrit-il dans *Droit, législation et liberté*, a été clairement distinguée par Carl Schmitt, l'extraordinaire analyste allemand de la politique qui, dans les années 1920, a probablement mieux compris que quiconque le caractère de la forme de gouvernement qui se développait alors<sup>214</sup>. » Et de citer à l'appui, en allemand dans le texte, ces lignes extraites de *Légalité et légitimité*, publié par Schmitt en 1932 : « Un État-partis pluraliste ne devient pas "total" par vigueur et par puissance, mais par faiblesse ; il intervient dans tous les domaines de la vie parce qu'il doit satisfaire aux prétentions de tous les intéressés. Il doit notamment se transporter dans le domaine de l'économie, jusqu'alors libre de l'État, même si c'est pour y renoncer à toute direction et à toute influence politique<sup>215</sup>. »

Et quand Hayek introduit sa distinction notionnelle entre libéralisme et démocratie pour affirmer en même temps qu'« une démocratie peut très bien exercer des pouvoirs totalitaires » et qu'« il est concevable qu'un gouvernement autoritaire puisse agir sur la base de principes libéraux<sup>216</sup> » (ce qui sera, soit dit au passage, le principe clé de son soutien à la dictature de Pinochet<sup>217</sup>), c'est à l'opuscule, pourtant assez confidentiel, du schmittien Heinz Ziegler, *Autoritärer oder totaler Staat*, également paru en 1932, qu'il se réfère<sup>218</sup>.

Au début des années 1930, Schmitt et Ziegler disaient : le pluralisme démocratique conduit tout droit à un État total faible et, contre cela, il faut un État autoritaire. Hayek ne dit pas autre chose dans l'après-guerre : la démocratie illimitée, étant donné que cela mène, comme l'a si bien vu Schmitt, à l'État total, n'est qu'un totalitarisme en devenir et, pour éviter cela, il faut la limiter, ce qui peut tout à fait passer, comme l'a si bien indiqué Ziegler, par un État autoritaire qui n'en demeurera pas moins libéral<sup>219</sup>.

Il transpose ce faisant le discours schmittien pré-1933 aux démocraties occidentales post-1945. Ceci, donc, comme si rien ne s'était passé entre-temps. Ceci, donc, sans relever que cette même « solution » qui se présentait au début des années 1930 comme une alternative au nazisme lui a servi sa victoire sur un plateau. Hayek, c'est l'inversion de Polanyi. Pour lui, le libéralisme autoritaire, ce n'est pas l'une des sources du mal, c'est le remède, ce n'est pas ce qui a pavé la voie au fascisme, c'est ce qui tue dans l'œuf les totalitarismes. Autrement dit, par un retournement à tout le moins extravagant, il reconduit la position qui a mené au pire en la présentant comme un antidote.

Ces arguments schmittiens refirent surface dans les années 1970 – en grande partie grâce à Hayek, qui en fut le vulgarisateur, le passeur discret pour le monde anglo-saxon –, mais ceci dans l'oubli de leur source initiale. Ils constituèrent à distance l'une des matrices intellectuelles des théories de la « crise de gouvernabilité des démocraties » qui fleurirent à l'époque. Tout comme jadis les « nouveaux libéraux » allemands, les néoconservateurs et les néolibéraux américains attribuèrent les raisons de la crise à des causes exogènes à l'économie capitaliste, à un trop-plein de démocratie, à une combativité sociale excessive, à la surcharge d'un État faible, incapable de tenir tête aux revendications des syndicats et autres « groupes d'intérêt ». La vieille critique de l'« État total quantitatif » fit son retour, traduite en une autre langue, mais assortie de préconisations de même tonneau.

Comme l'a remarqué William Scheuerman, la théorie critique, à gauche, n'est pas la seule, ainsi qu'on a pu lui en faire le reproche, à être « hantée par le fantôme de Carl Schmitt », tant, à droite, les points communs se révèlent nombreux « entre les analyses néoconservatrices contemporaines de l'État-providence interventionniste et la théorie de Schmitt sur l'État total<sup>220</sup> ».

\*

## CONCLUSION. POUR UNE AUTRE LECTURE DU NÉOLIBÉRALISME

Du fameux cours de Michel Foucault sur la *Naissance de la biopolitique*, on a surtout retenu une vision du néolibéralisme comme « critique de l'État<sup>221</sup> ». Dans cette perspective, le néolibéralisme, premièrement, ce serait un courant animé d'une « phobie d'État », d'une volonté de limiter le pouvoir d'État – bref, d'un antiétatisme plus ou moins poussé. Et puis, deuxièmement, le néolibéralisme, ce serait une forme de gouvernementalité qui romprait avec le *command and control*, comme on dit en anglais, c'est-à-dire qui renoncerait, au moins en partie, aux rapports de commandement directs,

verticaux et hiérarchiques. S'y substituerait l'activation, chez les sujets, de formes d'autonomie, de responsabilisation, bref d'autocontrôle individuel sur fond de concurrence généralisée. Voilà du moins ce que l'on trouve dans une certaine vulgate postfoucauldienne qui prolifère dans la *critical theory* depuis les années 2000.

Tant qu'on en reste là, on ne voit que la moitié du tableau. Pour saisir toute l'ambiguïté du néolibéralisme dans ses rapports au pouvoir d'État, il faut aussi examiner l'autre face. Cela est, je crois, d'autant plus nécessaire aujourd'hui que l'on assiste à l'émergence ou la réémergence de formes d'exercice du pouvoir d'État qui sont *en même temps* libérales en termes de programme économique et, à des degrés divers, autoritaires au plan politique.

### **Revenir à Weimar**

Quand Foucault traite des ordolibéraux, il s'intéresse principalement à leur trajectoire dans l'après-guerre. Il cite certes le colloque Lippmann de 1938, auquel bon nombre de ces protagonistes ont pris part, mais, pour le reste, il ne les aborde qu'à partir de 1948, date de parution de la revue *Ordo*, en laissant de côté leurs textes du début des années 1930. Or cette éclipse a d'importantes répercussions sur son analyse.

En faisant débiter sa généalogie du nouveau libéralisme allemand au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il hérite d'abord d'un récit – en fait d'un plaidoyer *pro domo* ayant émané de ce courant – qui le présente comme issu d'une opposition au nazisme, comme une réponse, sur le mode d'un « plus jamais ça », aux atrocités nazies<sup>222</sup>. Au contraire cependant de ce que cette reconstruction historique suggère, le projet néolibéral n'est pas apparu sur les ruines fumantes de la Seconde Guerre mondiale mais, comme on l'a vu, sous la République de Weimar, et ceci en opposition à elle, contre sa démocratie parlementaire, ses syndicats et son État social.

Foucault se confronte ensuite à l'argument hayekien selon lequel l'État-providence serait saisi d'un mouvement de « croissance indéfinie » qui le mènerait en droite ligne au « totalitarisme<sup>223</sup> ». Le philosophe n'est pas dupe de ce qu'il dénonce comme un « coup de force théorique<sup>224</sup> », une tactique d'amalgame<sup>225</sup> dont il repère le terrain d'émergence : c'est dans l'« école néolibérale allemande, observe-t-il, que l'on trouve [...] cette idée que l'État en lui-même a une dynamique propre qui fait qu'il ne peut jamais s'arrêter dans son amplification et dans sa reprise en charge de la société civile tout entière<sup>226</sup> ». Mais, comme il ne remonte pas aux sources de cette thématique dans le corpus des années 1930, Foucault ne remarque pas que les *Neoliberalen* la tirent de Schmitt et de sa critique de l'« État total quantitatif » ; pour cette même raison, il en néglige le corollaire pratique, à savoir leur apologie de l'État autoritaire.

Foucault montre bien sûr que l'originalité du néolibéralisme tient à son rapport à l'État, à sa rupture affirmée avec le laissez-faire<sup>227</sup>. Mais, s'il repère clairement ce premier aspect, ce que Rüstow appelait l'« interventionnisme libéral », il passe largement à côté du second, l'autoritarisme libéral, qui en constituait pourtant, de l'aveu même de ces auteurs, l'indispensable complément<sup>228</sup>.

Ainsi donc que l'a fait remarquer Wolfgang Streeck : « Foucault aurait pu remonter plus loin, à Schmitt et à Heller, où il aurait trouvé le motif fondamental de la pensée qui a informé et informe encore les conceptions libérales du rôle économique de l'autorité de l'État en régime capitaliste – l'idée, pour reprendre le titre d'un livre publié dans les années 1980 sur Margaret Thatcher, qu'il faut un "État fort" pour une "économie libre"<sup>229</sup>. »

### **Néolibéralisme autoritaire et « démocratie illibérale »**

Qu'en est-il aujourd'hui ? Après des décennies de contre-réformes socialement dévastatrices, le néolibéralisme tardif se trouve à son tour affecté d'une « crise de gouvernabilité » de grande ampleur. La réponse dominante prend l'aspect d'un néolibéralisme autoritaire aux multiples visages. Il en existe une version d'extrême centre qui partage avec son prédécesseur des années 1930 la prétention d'être en capacité, munie de ce genre de programme, de barrer la route à l'extrême droite. Or il est frappant de constater la résurgence, dans la bouche des représentants actuels de ce courant, de formulations qui, sans qu'ils en aient conscience, les rattachent mot pour mot au discours de leur ancêtre politique.



Emmanuel Macron, lors de ses vœux à la presse du 3 janvier 2018, a employé une expression qui a fait couler beaucoup d'encre. Il a ce jour-là monté en épingle, on s'en souvient peut-être, la « tentation des démocraties illibérales<sup>230</sup> ». Cette notion a été très critiquée, à juste titre<sup>231</sup>. Mais d'où vient-elle ? On la date habituellement d'un article publié en 1997 par le journaliste américain Fareed Zakaria, « The rise of the illiberal democracy<sup>232</sup> ». Ses origines sont en réalité beaucoup plus anciennes.

On la trouve notamment au début des années 1930 chez Wilhelm Röpke. Reprenant les thèses du penseur espagnol Ortega y Gasset, cet économiste néolibéral fustigeait le « soulèvement des masses », populaces écervelées, nouveaux barbares « qui s'émancipent de la direction d'une élite spirituelle<sup>233</sup> » et menacent la civilisation occidentale. Voici quel était son leitmotiv : « La montée en puissance des masses est la cause principale de l'illibéralisme. [...] L'homme de masse lutte contre la démocratie libérale pour la remplacer par une démocratie illibérale<sup>234</sup>. » On ne sera pas surpris par la conclusion politique qu'il en tirait : « Par conséquent, bien que le libéralisme exige la démocratie, il faut l'assortir de limites et de garanties pour s'assurer que le libéralisme ne soit pas englouti par la démocratie<sup>235</sup>. »

« Démocratie illibérale » apparaît ici comme un anathème élitiste lié aux motifs classiques de la « haine de la démocratie<sup>236</sup> ». C'est en outre une notion floue qui amalgame l'hétérogène et fusionne les contraires, mêlant tout à la fois mouvements et gouvernements, fascisme et socialisme pour les fourrer tous ensemble dans un grand sac informe. Mais cette notion est aussi implicitement prescriptive. Car, face à cela, à ce débordement, à ce soulèvement illibéral des masses, c'est une limitation accrue de la démocratie qui est une fois encore préconisée. Limiter la démocratie pour sauver le libéralisme. De sorte que bientôt, de l'ancienne « démocratie libérale », ne reste plus guère que le second volet, mais lui-même réduit à sa dimension économique.

Mais, à nouveau, pourquoi ? Pourquoi ce virage autoritaire ? Voici comment Hermann Heller répondait à la question à l'époque : « "Autoritaire" et fort, un tel État se doit de l'être parce que, comme Schmitt nous en donne l'assurance de façon tout à fait crédible, seul un tel État est capable de desserrer les liens "trop poussés" entre l'État et l'économie. Et pour cause ! Car, dans des formes démocratiques, le peuple allemand ne tolérerait pas longtemps cet État néolibéral<sup>237</sup>. »

C'est parce que son programme économique tend à être massivement rejeté que l'État néolibéral s'échine à passer en force. Sa verticalisation autoritaire est l'expression de son affaiblissement politique, le signe, aurait dit Gramsci, d'une crise d'hégémonie avancée.

Grégoire Chamayou, février 2020

---

1. Ingeborg MAUS, *Bürgerliche Rechtstheorie und Fascismus. Zur sozialen Funktion und aktuellen Wirkung der Theorie Carl Schmitts*, Wilhelm Fink Verlag, Munich, 1980, p. X.

2. Schmitt adhéra au NSDAP (Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei – Parti national-socialiste des travailleurs allemands) le 1<sup>er</sup> mai 1933. Qualifié de *Kronjurist* – « juriste de la couronne » – du Troisième Reich, il occupa une position en vue dans le régime avant de tomber en disgrâce. Voir Joseph BENDERSKY, « The expendable Kronjurist : Carl Schmitt and national socialism », *Journal of Contemporary History*, vol. 14, n° 2, avril 1979, p. 309-328.

3. Signalons, en France, les travaux d'Olivier Jouanjan, qui a notamment traduit, de Hermann HELLER, *La Crise de la théorie allemande de l'État* (1930), Dalloz, Paris, 2013. La revue *Cités* (vol. 6, n° 2, 2001) a publié des traductions d'extraits de *L'Europe et le fascisme* (1929) et de « Démocratie politique et homogénéité sociale » (1928) de Heller, introduites par Jeffrey Andrew Barash et Dominique Séglard. Voir également les actes du colloque « Trois juristes de gauche sous Weimar : Heller, Neumann, Kirchheimer », *Jus politicum. Revue de droit politique*, n° 23, décembre 2019, avec entre autres les contributions de Céline JOUIN, Olivier JOUANJAN, Renaud BAUMERT, Nathalie LE BOUËDEC et Augustin SIMARD.

4. Albrecht DÜMLING et Peter GIRTH (dir.), *Entartete Musik. Dokumentation und Kommentar zur Düsseldorfer Ausstellung von 1938*, Der kleine Verlag, Düsseldorf, 1993, p. 159.

5. Cette appellation, qui viendrait d'un bon mot de Bismarck, est le diminutif de l'Association pour la défense des intérêts économiques communs en Rhénanie et en Westphalie [Verein zur Wahrung der gemeinsamen wirtschaftlichen Interessen in Rheinland und Westfalen], fondée en 1871.

6. ANONYME, « Klare Grenze zwischen Staatsmacht und Wirtschaft », *Deutsche Bergwerks-Zeitung*, n° 276, 33<sup>e</sup> année, 24 novembre 1932, p. 1.

7. Papen avait exposé son programme économique lors d'un discours devant l'Union des paysans westphaliens [Westfälische Bauernverein] le 28 août 1932 à Münster. Voir Henry Ashby TURNER, *German Big Business and the Rise of Hitler*, Oxford University Press, Oxford, 1985, p. 276 ; David ABRAHAM, *The Collapse of the Weimar Republic. Political Economy and Crisis*, Princeton University Press, Princeton, 1981, p. 321.

8. C'est dans une conférence donnée le 5 décembre 1930 dans la grande salle du Conseil économique du Reich à Berlin que Schmitt emploie pour l'une des premières fois publiquement l'expression « État total ». Voir le compte rendu de Friedrich VORWERK, « Carl Schmitt über den totalen Staat », *Baltische Monatsschrift*, 62<sup>e</sup> année, 1931, p. 54-56, p. 55.

9. Léon DAUDET, *La Guerre totale*, Nouvelle Librairie nationale, Paris, 1918, p. 8. Voir aussi Carl SCHMITT, « Brief vom 5.9.1960 an den französischen Schriftsteller Jean-Pierre Faye über die Ursprünge des Begriffes "totaler Staat" », in Armin MOHLER (dir.), *Carl Schmitt. Briefwechsel mit einem seiner Schüler*, Akademie Verlag, Berlin, 1995, p. 417-419.

10. Ernst JÜNGER, « La mobilisation totale » (1930), *L'État universel, suivi de La Mobilisation totale*, trad. Marc de Launay et Henri Plard, Gallimard, Paris, 1990, p. 95-141, p. 108.

11. Carl SCHMITT, « Le virage vers l'État total » (1931), *Parlementarisme et démocratie*, trad. Jean-Louis Schlegel, Seuil, Paris, 1988, p. 150-170, p. 162 (« Die Wendung zum totalen Staat » (1931), *Positionen und Begriffe*, Duncker & Humblot, Berlin, 1994, p. 166-178, p. 172).

12. *Ibid.*, p. 163 (édition allemande p. 173). En dissertant sur les formes d'État, Schmitt reprend une vieille marotte du droit constitutionnel allemand. Voir Olivier JOUANJAN, *Une histoire de la pensée juridique en Allemagne, 1800-1918*, PUF, Paris, 2005. Sur les réécritures nazies de cette histoire de la forme État, voir Johann CHAPOUTOT, *Libres d'obéir*, Gallimard, Paris, 2019, p. 43 sq.

13. Carl SCHMITT, *La Notion de politique. Théorie du partisan*, trad. Marie-Louise Steinhauser, Flammarion, Paris, 1992, p. 61 (*Der Begriff des Politischen*, Duncker & Humblot, Munich/Leipzig, 1932, p. 12).

14. Carl SCHMITT, « Le virage vers l'État total », art. cit., p. 154 (« Die Wendung zum totalen Staat », art. cit., p. 166).

15. Friedrich VORWERK, « Carl Schmitt über den totalen Staat », art. cit., p. 55.

16. Carl SCHMITT, « Konstruktive Verfassungsprobleme », *Staat, Grossraum, Nomos*, Duncker & Humblot, Berlin, 1995, p. 55-70, p. 58.

17. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine » (1932), voir *infra*, p. 94. Schmitt évoque ailleurs « l'État total, qui ne connaît plus rien d'absolument non politique et qui exige l'abolition des dépolitisations du XIX<sup>e</sup> siècle, en mettant fin notamment à l'axiome posant une économie libre à l'égard de l'État (c'est-à-dire non politique) et un État sans lien avec l'économie », Carl SCHMITT, *La Notion de politique, op. cit.*, p. 63 (*Der Begriff des Politischen, op. cit.*, p. 13).

18. Dans « cet État total, toutes choses sont politiques, du moins en puissance, et la référence à l'État ne peut plus fournir de quoi définir le caractère distinctif du politique », *ibid.*, p. 60 (édition allemande p. 11).

19. Carl SCHMITT, « Le virage vers l'État total », art. cit., p. 153 (« Die Wendung zum totalen Staat », art. cit., p. 166).

20. « Un État-partis pluraliste ne devient pas "total" par vigueur et par puissance, mais par faiblesse ; il intervient dans tous les domaines de la vie parce qu'il doit satisfaire aux prétentions de tous les intéressés », Carl SCHMITT, *Légalité et légitimité*, trad. Christian Roy et Augustin Simard, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2016, p. 71 (*Legalität und Legitimität* (1932), Duncker & Humblot, Berlin, 1968, p. 96).

21. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 98.

22. Carl SCHMITT, *Légalité et légitimité*, op. cit., p. 69 [traduction modifiée] (*Legalität und Legitimität*, op. cit., p. 93).

23. *Ibid.*, p. 71. (traduction allemande p. 96).

24. Carl SCHMITT, « Le virage vers l'État total », art. cit., p. 161 (« Die Wendung zum totalen Staat », art. cit., p. 172).

« Si la société s'organise pour devenir elle-même l'État, si l'État et la société sont censés être fondamentalement identiques, alors tous les problèmes sociaux et économiques deviennent des problèmes immédiatement étatiques, et il est impossible alors de distinguer entre des secteurs objectifs de nature politique et étatique, et de secteurs sociaux échappant à la politique », *ibid.*, p. 161 (édition allemande p. 172). Voir aussi Carl SCHMITT, *La Notion de politique*, op. cit., p. 60 (*Der Begriff des Politischen*, op. cit., p. 11).

25. Carl SCHMITT, *Der Hüter der Verfassung* (1931), Duncker & Humblot, Berlin, 1985, p. 84.

26. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 99.

27. *Ibid.*, p. 98.

28. « Bien que nous n'ayons pas encore un État total, nous avons, par conséquent, plusieurs complexes de partis sociaux qui aspirent à la totalité, et qui s'emparent complètement de leurs membres dès leur jeunesse », Carl SCHMITT, *Der Hüter der Verfassung*, op. cit., p. 83.

29. *Ibid.*, p. 88.

30. « La démocratie nationale et l'État total s'enracinent tous deux dans l'identification de l'État et de la société, et c'est sur cette équivalence que reposent toutes les autres identifications qui, selon la définition de C. Schmitt, constituent l'essence de la démocratie », Heinz O. ZIEGLER, *Autoritärer oder totaler Staat*, Mohr, Tübingen, 1932, p. 14.

31. *Ibid.*, p. 22.

32. Il importe, écrit Schmitt, « de reconnaître que la cause de l'actuel "État total" ou plus exactement de la politisation totale de l'ensemble de l'existence humaine, se trouve dans la démocratie elle-même et que l'on a besoin, comme l'explique Heinz O. Ziegler, d'une autorité stable pour entreprendre les dépolitisations nécessaires », Carl SCHMITT, *Légalité et légitimité*, op. cit., p. 69 (*Legalität und Legitimität*, op. cit., p. 93). Près de trente ans plus tard, il reprend la même idée dans une lettre à Jean-Pierre Faye : « Que l'État autoritaire était la seule contre-position possible contre l'État total, cela fut à peine remarqué, bien que Heinz Ziegler, dans son écrit "État autoritaire ou État total" (1932) ait posé l'alternative avec une clarté exemplaire », Carl SCHMITT, « Brief vom 5.9.1960 », art. cit., p. 418. À la différence de Ziegler cependant, Schmitt maintient une forme de légitimation plébiscitaire du pouvoir politique. Voir William E. SCHEUERMAN, *Carl Schmitt. The End of Law*, Rowman & Littlefield, Lanham, 1999, p. 100 sq, et Augustin SIMARD, *La Loi désarmée. Carl Schmitt et la controverse légalité/légitimité sous Weimar*, Presses de l'université de Laval, Québec, 2009, p. 230 sq.

33. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 98. Avant sa conférence devant la Langnam-Verein du 23 novembre 1932, Schmitt était intervenu le 4 novembre, devant l'Union de l'industrie chimique allemande [Hauptversammlung des Vereins zur Wahrung der Interessen der chemischen Industrie Deutschlands]. Voir Carl SCHMITT, « Konstruktive Verfassungsprobleme », art. cit., p. 55-70.

34. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 97.

35. Voir William E. SCHEUERMAN, *Carl Schmitt. The End of Law*, op. cit., p. 94.

36. *Ibid.*, p. 104.

37. Ingeborg MAUS, *Bürgerliche Rechtstheorie und Fascismus*, op. cit., p. 155.

38. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 87.

39. *Ibid.*, p. 102.

40. *Ibid.*, p. 103. Il peut paraître étrange que Schmitt, qui s'est toujours présenté comme le défenseur d'une politique menacée de disparition, se fasse ici l'avocat d'une *dépolitisation*. Sous ce terme cependant, il vise à éliminer non pas toute politique, mais une certaine sorte seulement, la politique partisane, l'organisation des intérêts sociaux en partis, et, avec elle, les « méthodes de l'État-partis démocratique ». Il s'agit de dépolitiser la société afin de mieux repolitiser l'État, c'est-à-dire lui

restituer le monopole souverain de la décision politique. La dépolitisation schmittienne se démarque de l'ancienne dépolitisation libérale, en ce qu'elle affirme que « rien de ce qui concerne de façon essentielle l'État ne peut sérieusement être dépolitisé ». Carl SCHMITT, « Das Problem der innerpolitischen Neutralität des Staates » (1930), *Verfassungsrechtliche Aufsätze aus den Jahren 1924-1954. Materialien zu einer Verfassungslehre*, Duncker & Humblot, Berlin, 1985, p. 41-59, p. 57. Ainsi, comme l'indique Sandrine Baume, « l'accomplissement de l'État souverain réside, chez Schmitt, dans la suppression du politique, au sens de la confrontation entre les représentants d'intérêts et de valeurs politiques divergents », Sandrine BAUME, *Carl Schmitt, penseur de l'État. Genèse d'une doctrine*, Presses de Sciences Po, Paris, 2008, p. 39.

41. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 108.

42. En ligne de mire, l'expérience des conseils ouvriers, dont il restait des traces dans la Constitution de Weimar, compromis juridique issu d'une révolution inachevée. Son article 165 prévoyait notamment la mise en place de « conseils économiques » et de « conseils de travailleurs » aux échelles locale et nationale. L'interprétation de cet article mettait aux prises des lectures politiquement incompatibles – corporatistes, libérales ou socialistes. La notion d'« autoadministration économique » caractérisait la position libérale. Sur ces débats, voir Ernst Rudolf HUBER, *Deutsche Verfassungsgeschichte seit 1789. Die Weimarer Reichsverfassung* (tome VI), Kohlhammer, Stuttgart, 1981, p. 390 sq. Et voir *infra*, note 42, p. 109.

43. Carl SCHMITT, « Das Problem der innerpolitischen Neutralität des Staates » (1930), art. cit., p. 55.

44. Dans une lettre du 17 avril 1927, Heller remercie chaleureusement Schmitt pour son hospitalité dans sa maison de Bonn et évoque leur lecture commune de Georges Bernanos. Voir Paul NOACK, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, Ullstein/Propyläen, Berlin, 1993, p. 118. On trouve dans les archives de Schmitt « six lettres – tout d'abord amicales, par la suite de plus en plus distancées ». Raphael GROSS, *Carl Schmitt et les Juifs*, trad. Denis Trierweiler, PUF, Paris, 2005, p. 5 (Nachlass Carl Schmitt, Verzeichnis des Bestandes im Nordrhein-Westfälischen Hauptstaatsarchiv, RW, 265-399, lettres n° 1-6).

45. Dans l'article qui constituait la première version de *La Notion de politique* : Carl SCHMITT, « Der Begriff des Politischen », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, vol. 58, n° 1, 1927, p. 1-33. Voir Paul NOACK, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, op. cit., p. 118.

46. Heller fait allusion à Charles Maurras qui aurait déclaré : « Je suis athée, mais catholique. » Schmitt fut profondément vexé par cette qualification d'athée, qu'il prit pour lui. Voir *infra*, note 54, p. 22.

47. Hermann HELLER, « Bemerkungen zur staats- und rechtstheoretischen Problematik der Gegenwart », *Archiv des öffentlichen Rechts*, tome XVI, cahier 3, 1929, p. 321-354, p. 338.

48. Lettre de Schmitt à Heller du 18 décembre 1928 citée par Paul NOACK, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, op. cit., p. 119. Cette lettre a été reproduite dans Piet TOMMISSEN, « Probleme rond de houding van Carl Schmitt in en na 1933 », in *Liber memorialis. Tien jaar Economische Hogeschool Limburg*, V.W.O.L., Diepenbeek, 1979, p. 182-183.

49. Paul NOACK, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, op. cit., p. 119. Voir aussi Joseph BENDERSKY, *Carl Schmitt. Theorist for the Reich*, Princeton University Press, Princeton, 2014, p. 92 sq.

50. Hermann HELLER, *Europa und der Fascismus* (1929), *Gesammelte Schriften*, tome II, *Recht, Staat, Macht*, Sijthoff, Leyde, 1971, p. 463-610, p. 489 et p. 541.

51. Putsch mené le 20 juillet 1932 par l'exécutif du Reich contre le gouvernement du Land de Prusse. Voir note 8, p. 90, dans le présent ouvrage.

52. Au cours du procès, Schmitt se montre trop agressif, et cela le dessert. Le 17 octobre, il compare Otto Braun, le dirigeant social-démocrate de la Prusse, à un bouc, utilisant une expression qui signifie littéralement « prendre le bouc comme jardinier » [*der Bock zum Gärtner machen*] – l'équivalent de « faire entrer le loup dans la bergerie ». Il est sèchement repris par le président du tribunal. Heller saisit la balle au bond et lui renvoie le compliment : « De mon côté, je ne parlerai pas [...] d'un bouc devenu jardinier, bien que l'on soit tenté de caractériser ainsi le rapport de certains juristes constitutionnels à la Constitution en vigueur », *Preussen contra Reich vor dem*

*Staatsgerichtshof. Stenogrammerbericht der Verhandlungen vor dem Staatsgerichtshof in Leipzig vom 10. bis 14. und vom 17. Oktober 1932*, Dietz, Berlin, 1933, p. 468 et p. 470.

53. Carl SCHMITT, *Tagebücher 1930 bis 1934*, Akademie Verlag, Berlin, 2010, p. 224.

54. Il note pour lui-même : « Beaucoup d'insultes et d'insultes typiques de la méchanceté juive [...] m'ont été infligées [...], souvent Hermann Heller m'a présenté comme athée », *ibid.*, p. 424.

55. Schmitt écrit dans son journal : « Ce que le procès de Leipzig m'a appris : à la vue de ces juifs, je serais devenu mentalement malade [...] si je n'avais pas pris conscience de quelque chose à ce moment-là, comme un éclair : ici, je suis devenu chrétien [*Christ*], ou plutôt j'ai vu que j'étais chrétien au tréfonds de mon existence et rien d'autre [...]. La cruauté éternelle, inexorable et impitoyable des juifs contre tout ce qui est chrétien, tout ce qui est humainement décent, la cruelle réalité est que ce peuple, que chaque membre de ce peuple, a tué l'homme le plus capable, le plus juste et le plus innocent, le Christ », *ibid.*, p. 426-427.

56. À cette période, à l'hiver 1932-1933, il lit les mémoires de l'antisémite français Léon Bloy, *Le Mendiant ingras*, dont il note des extraits dans son propre journal.

57. À la date du 14 octobre, on lit : « Désir féroce de liberté et de vengeance. Des soldats, qui en finissent avec cette pourriture de justice [...]. Des juifs tout autour, les juifs socio-démocrates, le juif Heller en prussien [...], le juif Nawiasky en animal [...], jeu de masques », *ibid.*, p. 422. Il semble que Schmitt note de façon télégraphique, dans ses lignes, le souvenir d'un rêve.

Sans rien savoir de ces carnets, Heller indiquait de son côté, comme le rappelle Olivier Jouanjan, qu'« il n'était pas injustifié de soumettre "l'activisme inconsistant ami/ennemi de Schmitt" à un "traitement psychanalytique" (Herman HELLER, *Gesammelte Schriften*, Mohr Siebeck, Tübingen, 1992, 2<sup>e</sup> éd., t. 3, p. 314) ». Olivier JOUANJAN, « Et si l'on ne faisait rien de Carl Schmitt ? », *Philosophiques*, vol. 39, n° 2, 2012, p. 475-482, p. 476.

58. Autrement dit, l'antisémitisme de Schmitt n'est ni postérieur à son ralliement au NSDAP, ni « seulement le résultat d'une bassesse opportuniste », Raphael GROSS, *Carl Schmitt et les Juifs*, *op. cit.*, p. 40.

59. Heller « était vraiment intelligent, y compris intelligent politiquement », confie Schmitt près de quarante ans plus tard. « *Solange das Imperium da ist* ». *Carl Schmitt im Gespräch mit Klaus Figge und Dieter Groh 1971*, Duncker & Humblot, Berlin, 2010, p. 65.

Après que Hermann Heller fut démis, parce que juif, de son poste de professeur à l'université de Francfort, c'est un élève de Schmitt, Ernst Forsthoff, qui récupéra sa chaire. Alors même que Heller s'était exilé en Espagne, ses détracteurs continuèrent de s'acharner contre lui dans la revue *Deutsches Volkstum*, « dirigée par le compagnon de lutte de Schmitt, Wilhelm Stapel », qui tint ce dernier informé des réactions de Heller à leurs attaques. Raphael GROSS, *Carl Schmitt et les Juifs*, *op. cit.*, p. 38.

Lorsque Heller apprit que Schmitt avait été nommé conseiller d'État par les nazis en récompense de ses bons et loyaux services, il lui envoya depuis Santander, le 17 juillet 1933, une carte postale sarcastique ainsi libellée : « Pour l'hommage si hautement mérité que vous a rendu Monsieur le Ministre Goering, recevez les félicitations de Hermann Heller. » Voir Klaus MEYER, « Hermann Heller – Eine biographische Skizze », *Politische Vierteljahresschrift*, vol. 8, n° 2, juin 1967, p. 293-313, p. 312.

60. Hermann HELLER, « Autoritärer Liberalismus ? », *Die Neue Rundschau*, vol. 44, tome I, cahier 3, mars 1933, p. 289-298.

61. Hermann HELLER, « Libéralisme autoritaire ? » (1933), voir *infra*, p. 135.

62. *Ibid.*, p. 134.

63. Olivier BEAUD, *Les Derniers Jours de Weimar. Carl Schmitt face à l'avènement du nazisme*, Descartes, Paris, 1997, p. 59.

64. Hermann HELLER, « Libéralisme autoritaire ? », voir *infra*, p. 133.

65. *Ibid.*, p. 134.

66. *Ibid.*, p. 136.

67. Wolfgang STREECK, « Heller, Schmitt and the Euro », *European Law Journal*, vol. 21, n° 3, mai 2015, p. 361-370, p. 362.

68. Hermann HELLER, « Libéralisme autoritaire ? », voir *infra*, p. 137.

69. La « pensée libérale élude ou ignore l'État et la politique pour se mouvoir dans la polarité caractéristique et toujours renouvelée de deux sphères hétérogènes : la morale et l'économie », Carl SCHMITT, *La Notion de politique*, op. cit., p. 115 (*Der Begriff des Politischen*, op. cit., p. 57).

70. « Sans nier radicalement l'État, le libéralisme n'a pas su élaborer une théorie positive de l'État ou une réforme de l'État qui lui soit propre », *ibid.*, p. 104 (édition allemande p. 48). Ce qui n'empêche pas le fait que, historiquement, les libéraux « ont conclu de multiples alliances avec des idées et des éléments non libéraux [...]. En particulier, ils se sont alliés avec les forces de la démocratie, politiques dans leur essence et partant tout à fait non libérales, voire orientées vers l'État total », *ibid.*, p. 114 (édition allemande p. 56).

71. *Ibid.*, p. 115.

72. Carl SCHMITT, « Wesen und Werden des faschistischen Staates » (1929), *Positionen und Begriffe im Kampf mit Weimar – Genf – Versailles, 1923-1939*, Duncker & Humblot, Berlin, 2014, p. 124-131, p. 126.

73. *Ibid.*, p. 127.

74. Carl SCHMITT, « Machtpositionen des modernen Staates » (1933), *Verfassungsrechtliche Aufsätze aus den Jahren, 1924-1954. Materialien zu einer Verfassungslehre*, op. cit., p. 367-371, p. 369.

75. *Ibid.*, p. 368.

76. *Ibid.*, p. 369. Sur la critique schmittienne du parlementarisme et son contexte, voir Michael STOLLEIS, *Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland. Weimarer Republik und Nationalsozialismus*, C. H. Beck, Munich, 2002, p. 179 sq.

77. Carl SCHMITT, « Der Gegensatz von Parlamentarismus und moderner Massendemokratie » (1926), *Positionen und Begriffe im Kampf mit Weimar – Genf – Versailles, 1923-1939*, op. cit., p. 60-74, p. 67.

78. Carl SCHMITT, « Wesen und Werden des faschistischen Staates », art. cit., p. 126.

79. Carl SCHMITT, « Der Gegensatz von Parlamentarismus und moderner Massendemokratie », art. cit., p. 70.

80. Carl SCHMITT, « Wesen und Werden des faschistischen Staates », art. cit., p. 126.

81. Carl SCHMITT ajoute : « Le démocrate césariste est un type historique ancien (Salluste !) », *ibid.*, p. 126. Ailleurs, il écrit : « Dans l'histoire de la démocratie, il y a des dictatures, des césarismes et d'autres exemples de méthodes frappantes, inhabituelles pour les traditions libérales du siècle dernier, pour former la volonté du peuple », Carl SCHMITT, « Der Gegensatz von Parlamentarismus und moderner Massendemokratie », art. cit., p. 73. Si un dictateur ne peut se passer de la légitimation plébiscitaire, tout l'art de cette forme de démocratie, indique-t-il cyniquement, consiste à savoir poser au peuple « les bonnes questions au bon moment », Carl SCHMITT, *Légalité et légitimité*, op. cit., p. 69 (*Legalität und Legitimität*, op. cit., p. 93-94).

82. Carl SCHMITT, *Der Hüter der Verfassung*, op. cit., p. 81.

83. Carl SCHMITT, « Le virage vers l'État total », art. cit., p. 163-164 (« Die Wendung zum totalen Staat », art. cit., p. 173).

84. Carl SCHMITT, *La Notion de politique*, op. cit., p. 141 (*Der Begriff des Politischen*, op. cit., p. 74).

85. Schmitt évoque à ce propos « la simple vérité du mot si paradoxal, en apparence, de Talleyrand, à propos de la politique extérieure : la non-intervention est une notion périlleuse, elle signifie à peu près la même chose que le mot intervention », Carl SCHMITT, « Le virage vers l'État total », art. cit., p. 165 (« Die Wendung zum totalen Staat », art. cit., p. 175). Voir aussi Carl SCHMITT, *Der Hüter der Verfassung*, op. cit., p. 81.

86. Carl SCHMITT, « Le virage vers l'État total », art. cit., p. 164-165 (« Die Wendung zum totalen Staat », art. cit., p. 175).

87. Carl SCHMITT, *Der Hüter der Verfassung*, op. cit., p. 81.

88. D'où aussi une série de paradoxes : il va falloir intervenir pour ne plus intervenir, politiser pour dépolitiser, planifier pour ne plus planifier, etc. Voir Carl SCHMITT, « Machtpositionen des modernen Staates », art. cit., p. 371.

89. Comme l'écrit rétrospectivement Rüstow : « Mon ami décédé Walter Eucken et moi avons tracé, en 1932, la voie du néolibéralisme », Alexander RÜSTOW, « Sozialpolitik diesseits und jenseits

des Klassenkampfes » (1959), *Rede und Antwort. 21 Reden und viele Diskussionsbeiträge aus den Jahren 1932 bis 1962*, Martin Hoch, Ludwigsburg, 1963, p. 116-134, p. 132. Ces « nouveaux libéraux » ont été appelés « ordolibéraux » en référence à la revue *Ordo*, parue en 1948.

Pour leurs textes manifestes du début des années 1930, voir Alexander RÜSTOW, « Freie Wirtschaft – Starker Staat. Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », in Franz BOESE (dir.), *Deutschland und die Weltkrise*, Duncker & Humblot, Dresden, 1932, p. 62-69, p. 69 (republié plus tard sous un titre tronqué : Alexander RÜSTOW, « Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », *Rede und Antwort, op. cit.*, p. 249-258) ; Walter EUCKEN, « Staatliche Strukturwandlungen und die Krisis des Kapitalismus », *Weltwirtschaftliches Archiv*, tome 36, 1932, p. 297-321 ; Wilhelm RÖPKE, « Epochenwende ? » (1933), *Wirrnis und Wahrheit*, Eugen Rentsch, Erlenbach-Zürich/Stuttgart, 1962, p. 105-124 ; Alfred MÜLLER-ARMACK, *Entwicklungsgesetze des Kapitalismus. Ökonomische, geschichtstheoretische und soziologische Studien zur modernen Wirtschaftsverfassung*, Junker und Dünnhaupt, Berlin, 1932.

Voir aussi l'étude de Dieter HASELBACH, *Autoritärer Liberalismus und Soziale Marktwirtschaft. Gesellschaft und Politik im Ordoliberalismus*, Nomos, Baden-Baden, 1991, p. 23 sq.

90. Heller emploie l'expression *neoliberalen Staat*. Hermann HELLER, « Libéralisme autoritaire ? », voir *infra*, p. 137.

91. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit., p. 254 sq.

92. *Ibid.*, p. 255. Voir, sur les positions de Rüstow, Werner BONEFELD, « Freedom and the strong state : on German ordoliberalism », *New Political Economy*, vol. 17, n° 5, novembre 2012, p. 633-656, p. 640.

93. Voir Dieter HASELBACH, *Autoritärer Liberalismus und Soziale Marktwirtschaft, op. cit.*, p. 17 sq ; Claus-Dieter KROHN, *Wirtschaftstheorien als politische Interessen. Die akademische Nationalökonomie in Deutschland, 1918-1933*, Campus Verlag, Francfort/New York, 1981, p. 98 sq.

94. Les libéraux allemands, explique Claus-Dieter Krohn, ont attribué la crise à un « effondrement de la politique économique interventionniste ». Le programme qui en découlait préconisait « une attaque brutale contre les syndicats, dont l'existence empêchait l'autorégulation du marché du travail et des salaires » et « l'élimination des facteurs prétendument exogènes considérés comme des obstacles à la croissance économique », dont, au premier chef, la trop grande perméabilité de la démocratie libérale aux pressions des « groupes d'intérêt ». Claus-Dieter KROHN, « Autoritärer Kapitalismus. Wirtschaftskonzeptionen im Übergang der Weimarer Republik zum Nationalsozialismus », in Dirk STEGMANN, Bernd-Jürgen WENDT et Peter-Christian WITT (dir.), *Industrielle Gesellschaft und politisches System*, Verlag Neue Gesellschaft, Bonn, 1978, p. 113-129, p. 115. Voir aussi Claus-Dieter KROHN, *Wirtschaftstheorien als politische Interessen, op. cit.*, p. 31, et Ralf PTAK, « Grundlagen des Neoliberalismus », in Christoph BUTTERWEGGE, Bettina LÖSCH et Ralf PTAK (dir.), *Kritik des Neoliberalismus*, Springer, Wiesbaden, 2017, p. 13-78, p. 17 sq.

95. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit., p. 249.

96. Alexander RÜSTOW, « L'état économique de l'Allemagne », *La Revue des vivants*, vol. 5, cahier 4, 1931, p. 414-420, p. 418.

97. Voir Carl SCHMITT, *La Notion de politique, op. cit.*, p. 60 (*Der Begriff des Politischen, op. cit.*, p. 11).

98. Bref, dans ce discours, « la “sursollicitation” de l'État par la politique sociale et la “surcharge” de l'économie par les charges fiscales rendraient nécessaire une “révision totale” des finances publiques », Lukas OBERNDORFER, « Die Renaissance des autoritären Liberalismus ? – Carl Schmitt und der deutsche Neoliberalismus », *PROKLA*, 42<sup>e</sup> année, 2012, cahier 168, n° 3, p. 413-431, p. 424.

99. Michel Foucault a insisté sur cette idée en montrant que les ordolibéraux opéraient un déplacement, en attribuant aux « défauts intrinsèques de l'État et de sa rationalité propre » les défauts qui étaient reprochés par d'autres à l'économie de marché. Michel FOUCAULT, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Gallimard/Seuil, Paris, 2004, p. 119.

100. C'était aussi là le discours d'une partie du patronat. Ainsi, selon la VDMA [Verein Deutscher Maschinenbau-Anstalten], organisation industrielle dont Rüstow dirigeait le département économique, les syndicats étaient coresponsables de la crise du fait des augmentations de salaires arrachées dans les années 1920 et des politiques sociales mises en place sous leur influence par la République de Weimar. Voir Matt BERA, *Lobbying Hitler. Industrial Associations between Democracy and Dictatorship*, Berghahn, New York/Oxford, 2016, p. 45.

101. En somme, pour ces néolibéraux des années 1930, la crise économique trouve ainsi sa source, pour le dire en des termes anachroniques, dans une « crise d'ingouvernabilité provoquée par un excès de démocratie », Werner BONEFELD, « Authoritarian liberalism : from Schmitt via ordoliberalism to the Euro », *Critical Sociology*, vol. 43, n° 4-5, 2017, p. 747-761, p. 753.

102. L'objectif, explique Claus-Dieter Krohn, était de « désactiver le système pluraliste et social-interventionniste par un système capital-interventionniste », quitte à ce que les normes du libéralisme politique soient « suspendues en faveur de cet ordre économique [...]. Avec la démocratisation du pouvoir législatif, se produit un déphasage entre les intérêts capitalistes et le système parlementaire en tant qu'il fait le droit et qu'il reflète la lutte de différents groupes sociaux pour la "part" sociale. [...] La neutralisation d'une sphère parlementaire antagoniste vise à dégager la sphère de la répartition de l'influence politique », Claus-Dieter KROHN, « Autoritärer Kapitalismus », art. cit., p. 128.

« Ce modèle autoritaire de l'ordre, conclut Ingeborg Maus, n'était donc pas principalement axé sur la programmabilité, ni même sur la réduction des crises cycliques, mais sur l'élimination du potentiel de conflit social exacerbé résultant de la dépression économique », Ingeborg MAUS, *Bürgerliche Rechtstheorie und Fascismus*, op. cit., p. 129.

103. Walter EUCKEN, « Staatliche Strukturwandlungen und die Krisis des Kapitalismus », art. cit., p. 306.

104. *Ibid.*, p. 301. Pour ces auteurs, traduisait Heller, « le capitalisme a mené le principe démocratique à cette conséquence de menacer son propre créateur, la bourgeoisie, en sa domination même », Hermann HELLER, « Rechtsstaat oder Diktatur ? » (1930), *Gesammelte Schriften*, tome II, *Recht, Staat, Macht*, op. cit., p. 443-462, p. 448.

105. Walter EUCKEN, « Staatliche Strukturwandlungen und die Krisis des Kapitalismus », art. cit., p. 318.

106. Alexander RÜSTOW, « Diktatur innerhalb der Grenzen der Demokratie » (1929), *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 7<sup>e</sup> année, cahier 1, 1959, p. 87-102. Cette conférence fut prononcée à la Deutsche Hochschule für Politik à Berlin le 5 juillet 1929, avant, donc, le krach de Wall Street.

107. Alexander RÜSTOW, « Diktatur innerhalb der Grenzen der Demokratie », art. cit., p. 91.

108. *Ibid.*, p. 99.

109. *Ibid.*, p. 101.

110. Hermann HELLER, « Antwort an Rüstow » (1929), *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 7<sup>e</sup> année, cahier 1, 1959, p. 102-104, p. 103.

111. Avec, comme sous-titre, « Les conditions étatico-politiques du libéralisme économique », Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit.

112. Le réseau citationnel est complexe : Rüstow a utilisé la formule dans sa conférence le 28 septembre, et Schmitt l'emploie à son tour quelques jours plus tard, le 4 novembre 1932, dans une conférence devant l'Union patronale de l'industrie chimique, mais en l'attribuant au ministre des Finances de Papen, Lutz Schwerin von Krosigk (« Le ministre des Finances du Reich vient de développer ce qui me semble être une formulation extrêmement frappante et heureuse de son sujet et qu'il a résumée de la manière suivante : "Un État fort dans une économie libre" », Carl SCHMITT, « Konstruktive Verfassungsprobleme », art. cit., p. 60). Ce sont les organisateurs de l'assemblée générale de la Langnam-Verein, et non Schmitt lui-même, qui avaient choisi l'intitulé « Une économie saine dans un État fort ». Le Deutsche Bund für freie Wirtschaftspolitik, créé en 1932 à l'initiative d'Alexander Rüstow et de Carl Lange, de la VDMA, avait organisé en parallèle, à l'automne 1932, un



symposium intitulé « Freie Wirtschaft im starken Staat ». Voir Claus-Dieter KROHN, *Wirtschaftstheorien als politische Interessen*, op. cit., p. 173.

113. Dans une lettre du 4 juillet 1930, Rüstow fait savoir à Schmitt qu'il « approuve de façon particulièrement intense » ses thèses politiques. Il cherche par ailleurs, en août 1930, à faire jouer ses relations pour lui obtenir un poste à l'université de Berlin. Claus-Dieter KROHN, *Wirtschaftstheorien als politische Interessen*, op. cit., p. 175, et notes 37 et 38, p. 243. Dans sa conférence de 1932, Rüstow cite les analyses de Schmitt pour les approuver.

114. Carl SCHMITT, *Tagebücher 1930 bis 1934*, op. cit., p. 68.

115. Voir notamment *ibid.*, p. 11, p. 38, p. 58, p. 68, p. 88, p. 97, p. 113, p. 136, p. 173 et p. 240. Alors qu'il prépare le texte de sa conférence à la Langnam-Verein, prévue pour le 23 novembre, Schmitt appelle Rüstow au téléphone, le 20 au soir. *Ibid.*, p. 236.

116. Le mercredi 3 juin 1931, *ibid.*, p. 113.

117. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit., p. 251.

118. *Ibid.*, p. 252. « L'intervention étatique, commente François Bilger, était devenue un mal nécessaire, que nul ne pouvait refuser. Placé devant cet impératif, un libéral n'avait plus qu'une attitude à avoir : demander que les interventions de l'État ne fussent pas telles qu'elles entraînent une transformation de l'économie de marché, mais au contraire agissent en vue de faire revivre ses mécanismes, alourdis et déroutés », François BILGER, *La Pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, LGDJ, Paris, 1964, p. 172. Bilger rappelle que Walter Eucken, le collègue de Rüstow, estimait de même que « la sensibilité croissante et profonde de l'économie aux crises [...] était due à l'interventionnisme étatique antérieur [...] déterminé essentiellement, l'État étant très faible, par la pression plus ou moins forte des différents groupes d'intérêt. Ce n'est pas à un rejet de l'interventionnisme qu'il concluait, mais à des interventions allant systématiquement à l'encontre des intérêts de groupes qui désorganisent l'économie de marché », *ibid.*, p. 27-28. Wilhelm Röpke développait lui aussi des thèses voisines. Voir Wilhelm RÖPKE, « Staatsinterventionismus », in *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 4<sup>e</sup> édition, supplément, Fischer, Léna, 1929, p. 861-882.

119. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit., p. 252.

120. *Ibid.*, p. 253. Voici le passage correspondant chez Sénèque : « Le mieux est de souffrir ce que l'on ne saurait corriger et d'accompagner sans murmure Dieu, promoteur de tout événement [...]. Ô père, ô roi des hauteurs célestes, conduis-moi où tu l'as voulu. J'obéis sans hésitation. Me déroberai-je ? Alors je marcherai dans tes voies en gémissant. Cœur lâche, je subirai ce qu'une belle âme aurait su accomplir. Les destins conduisent une volonté docile ; ils entraînent celle qui résiste », SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, trad. Henri Noblot, tome IV, Les Belles Lettres, Paris, 1959, p. 113.

121. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit., p. 253.

122. « Marx avait dit que les révolutions sont la locomotive de l'histoire mondiale. [...] Il se peut que les révolutions soient l'acte, par l'humanité qui voyage dans ce train, de tirer les freins d'urgence », Walter BENJAMIN, *Gesammelte Schriften*, tome I-3, Suhrkamp, Francfort, 1972, p. 1232. Passage traduit par Michael LÖWY, *Walter Benjamin. Avertissement d'incendie*, PUF, Paris, 2001, p. 78.

123. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit., p. 254.

124. François BILGER, *La Pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, op. cit., p. 28.

125. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », art. cit., p. 258.

126. Voir Ursula BÜTTNER, « Politische Alternativen zum Brüning'schen Deflationskurs. Ein Beitrag zur Diskussion über "ökonomische Zwangslagen" in der Endphase der Weimarer Republik », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, vol. 37, cahier 2, 1989, p. 209-251, p. 228.

127. Anthony J. NICHOLLS, *Freedom with Responsibility. The Social Market Economy in Germany 1918-1963*, Clarendon Press, Oxford, 1994, p. 55.

128. Wilhelm RÖPKE, « Trends in German business cycle policy », *The Economic Journal*, vol. 43, n° 171, septembre 1933, p. 427-441, p. 430.

129. *Ibid.*, p. 438.

130. *Ibid.*, p. 430. Voir aussi Claus-Dieter KROHN, « Autoritärer Kapitalismus », art. cit., p. 125.

131. Voir Hanns-Joachim RÜSTOW, « Entstehung und Überwindung der Wirtschaftskrise am Ende der Weimarer Republik und die gegenwärtige Rezession. Überlegungen eines Beteiligten », in Karl HOLL (dir.), *Wirtschaftskrise und liberale Demokratie. Das Ende der Weimarer Republik und die gegenwärtige Situation*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1978, p. 126-151. À noter que Wilhelm Röpke prit part en 1931 aux travaux de la « commission Braun » – du nom du ministre du Travail Heinrich Braun. Voir aussi Anthony J. NICHOLLS, *Freedom with Responsibility*, op. cit., p. 53, et François BILGER, *La Pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, op. cit., p. 29.

132. Hanns Joachim RÜSTOW, « Entstehung und Überwindung der Wirtschaftskrise », art. cit., p. 139.

133. *Ibid.*, p. 139.

134. *Ibid.*, p. 140.

135. Si cette approche se différenciait certes d'un laissez-faire arc-bouté sur la croyance que « les forces propres de l'économie de marché guériraient la maladie, et que toute intervention dans le processus économique ne pourrait qu'aggraver la situation », elle n'en demeurerait pas moins conforme « à la pensée économique traditionnelle dans la mesure où les aides d'État se limitaient au soutien indirect aux entrepreneurs privés ». Dieter PETZINA, « Hauptprobleme der deutschen Wirtschaftspolitik 1932/33 », *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*, 15<sup>e</sup> année, cahier 1, 1967, p. 19-26, p. 22 et p. 23.

136. Brüning cité par Ursula BÜTTNER, « Politische Alternativen zum Brüning'schen Deflationskurs », art. cit., p. 232.

137. Wilhelm RÖPKE, « Trends in German business cycle policy », art. cit., p. 431. Alexander Rüstow écrit : « Le plan Papen avait été élaboré à l'origine par mon frère Hanns-Joachim Rüstow au ministère de l'Économie du Reich pour le chancelier Brüning, mais il manquait la détermination politique nécessaire pour l'appliquer en temps utile. » Alexander RÜSTOW, « Die geschichtliche Bedeutung der Sozialen Marktwirtschaft » (1957), in Erwin VON BECKERATH, Fritz W. MEYER et Alfred MÜLLER-ARMACK (dir.), *Festschrift für Ludwig Erhard, Wirtschaftsfragen der Freien Welt*, Knapp, Francfort, p. 73-77, p. 73.

138. Il revient à l'économiste critique Michal Kalecki d'avoir fourni l'explication de ce phénomène, c'est-à-dire à la fois : 1) du retour conjoncturel à un interventionnisme limité en période de crise ; 2) de l'hostilité patronale à son approfondissement et à sa pérennisation ; 3) du fait que l'autoritarisme politique apparaît comme la condition pour l'acceptation patronale d'un interventionnisme plus poussé. Dans « la grande dépression des années 1930, rappelait-il en 1943, le grand patronat s'est opposé avec constance aux expérimentations visant à accroître l'emploi par la dépense publique », ceci alors même que de telles mesures auraient pu lui être favorables au plan économique. La raison fondamentale de ce refus, expliquait-il, était d'ordre politique. Le patronat anticipait qu'un programme de retour au plein-emploi allait « entraîner des changements sociaux et politiques » qui altéreraient le rapport de force en sa défaveur, dont des « grèves pour obtenir des augmentations de salaire et des améliorations des conditions de travail ». Tout le problème, dans les termes de cette équation, consistait à concilier relance économique et stabilité politique. Kalecki analysait l'étatisme autoritaire et le fascisme comme une solution à cette contradiction du point de vue des classes dominantes : « L'une des fonctions importantes du fascisme [...] était d'éliminer les objections capitalistes au plein-emploi. » Lorsque la conflictualité sociale et politique est neutralisée par la répression, alors « l'aversion pour la politique de dépenses publiques en tant que telle est surmontée [...], la "discipline dans les usines" et la "stabilité politique" dans le cadre du plein-emploi sont maintenues par le "nouvel ordre", qui va de la suppression des syndicats au camp de concentration. La pression politique remplace la pression économique du chômage », Michal KALECKI, « Political aspects of full employment », *Political Quarterly*, vol. 14, n° 4, octobre 1943, p. 322-330, p. 324 et p. 326 sq. Voir

aussi John BELLAMY FOSTER, « Marx, Kalecki and socialist strategy », *Monthly Review*, vol. 64, n° 11, avril 2013, p. 1-14.

139. ANONYME, « En Allemagne : les marionnettes et l'envers du décor », *L'Europe nouvelle*, n° 780, 21 janvier 1933, p. 61-65, p. 62.

140. Jean-Pierre Faye voit dans la conférence de Schmitt à la Langnam-Verein le « moment le plus décisif du désastre qui a envahi le siècle ». Il ajoute : « De cette conférence sur l'État total va résulter un effet décisif : le texte d'une "supplique", ou requête, une *Eingabe*, adressée au président du Reich, Hindenburg, et signée des présents à la conférence de l'Union au long nom », Jean-Pierre FAYE, *L'État total selon Carl Schmitt*, Germina, Paris, 2013, p. 7 et p. 9. Mais cette chronologie est erronée : la fameuse *Eingabe* date du 19 novembre 1932, soit quatre jours *avant* le discours de Schmitt du 23 novembre. Pour cette pétition, qu'il situe par erreur en décembre 1932 (*ibid.*, p. 11), Jean-Pierre Faye renvoie aux pièces du procès de Nuremberg sous la cote PS 3901 (*ibid.*, p. 55), où ce document est pourtant bien daté de novembre 1932. Voir OFFICE OF UNITED STATES CHIEF OF COUNSEL FOR PROSECUTION OF AXIS CRIMINALITY, *Nazi Conspiracy and Aggression*, vol. VI, US Government Printing Office, Washington, DC, 1946, p. 796-797.

141. Voir Renato CRISTI, *Carl Schmitt and Authoritarian Liberalism. Strong State, Free Economy*, University of Wales Press, Cardiff, 1998, p. 29.

142. ANONYME, « Klare Grenze zwischen Staatsmacht und Wirtschaft », *Deutsche Bergwerks-Zeitung*, n° 276, 33<sup>e</sup> année, 24 novembre 1932, p. 1.

143. *Ibid.*, p. 1.

144. « Eingabe von Industriellen, Bankiers und Grossagrariern an Reichspräsident von Hindenburg vom 19. November 1932 », in Reinhard KÜHNEL, *Der deutsche Faschismus in Quellen und Dokumenten*, Pahl-Rugenstein, Cologne, 1978, p. 160 sq.

145. « Information von Dr. Scholz an Franz Bracht vom 26. November 1932 », in Reinhard KÜHNEL, *Der deutsche Faschismus in Quellen und Dokumenten*, *op. cit.*, p. 163. Voir aussi David ABRAHAM, *The Collapse of the Weimar Republic*, *op. cit.*, p. 321.

146. *Ibid.*, p. 321.

147. Henry Ashby TURNER, *German Big Business and the Rise of Hitler*, *op. cit.*, p. 279 et p. 287 sq.

148. De leur côté, à la même période, les nazis se démarquaient de l'« État fort » selon Papen et Schmitt pour y opposer une refondation du pouvoir politique sur la race. Voir Johann CHAPOUTOT, *Le Meurtre de Weimar*, PUF, Paris, 2010, p. 63.

149. Dont Erich Marcks et Eugen Ott. Voir Paul NOACK, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, *op. cit.*, p. 148. Renato Cristi interprète le discours à la Langnam-Verein comme une prise de position en faveur de Schleicher. Renato CRISTI, *Carl Schmitt and Authoritarian Liberalism*, *op. cit.*, p. 19 et p. 37.

Le 26 novembre 1932, trois jours après son discours de Düsseldorf, Schmitt déjeune à la chancellerie. Il est assis à table à côté de Papen, qui lui demande un « exposé sur la situation du point de vue du droit constitutionnel », Carl SCHMITT, *Tagebücher 1930 bis 1934*, *op. cit.*, p. 239. Le 29 novembre, Schmitt pense toujours que Papen sera reconduit dans ses fonctions (alors que Schleicher sera nommé chancelier à sa place le 3 décembre) : « Papen doit être redevenu chancelier du Reich, ce qui veut dire que je dois faire mon exposé », *ibid.*, p. 240.

150. En témoigne notamment son appel dans la presse, lors des élections de juillet 1932, à ne pas donner la majorité au NSDAP. Carl SCHMITT, « Der Missbrauch der Legalität », *Tägliche Rundschau*, vol. 51, n° 137, 19 juillet 1932. Voir Paul NOACK, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, *op. cit.*, p. 143. Pour Schmitt à l'époque, voter pour le NSDAP serait « extrêmement dangereux », car cela risquerait de donner à ce parti, avec la majorité, « une "prime politique" aux conséquences imprévisibles ». Olivier BEAUD, *Les Derniers Jours de Weimar*, *op. cit.*, p. 224. Voir aussi Stefan BREUER, *Carl Schmitt im Kontext. Intellektuellenpolitik in der Weimarer Republik*, Akademie Verlag, Berlin, 2012, p. 150.

Partisan d'un renforcement du pouvoir présidentiel, il justifiait dans cette perspective, à l'été 1932, une éventuelle interdiction des partis « ennemis de la Constitution », dont le parti communiste bien sûr, mais aussi le parti nazi. À l'automne 1932, cependant, il se fait plus conciliant à l'égard du NSDAP : « Ce changement d'attitude est l'expression d'une politique opportuniste : ce qui était dangereux en

juillet est maintenant un mouvement à encadrer », Olivier BEAUD, *Les Derniers Jours de Weimar*, op. cit., p. 110 et p. 224. Paul NOACK, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, op. cit., p. 145.

151. Le 27 janvier 1933, il note dans son journal : « C'est la fin du mythe Hindenburg. Situation affreuse. Schleicher a démissionné, Papen ou Hitler va lui succéder. Le vieux Monsieur [Hindenburg] est devenu fou », Carl SCHMITT, *Tagebücher 1930 bis 1934*, op. cit., p. 256. Le 28 janvier : « Tout déprimé à cause du retrait de Schleicher. » Le 31 janvier : « Colère au sujet du stupide, du ridicule Hitler », *ibid.*, p. 257.

152. Carl Schmitt interviewé par Ansgar Skriver pour le documentaire radiophonique *Hitlers Machtergreifung vor 40 Jahren im Gedächtnis von heute*, Westdeutscher Rundfunk, Hauptabteilung Politik, 30 janvier 1973, cité par Joseph BENDERSKY, « The expendable Kronjurist : Carl Schmitt and national socialism », op. cit., p. 311.

153. Cette notion, ancienne, a récemment été exhumée et actualisée, notamment par Pierre SERNA, *L'Extrême centre ou le poison français, 1789-2019*, Champ Vallon, Seyssel, 2019 et par Alain DENEAULT, *Politiques de l'extrême centre*, Lux Éditeur, Montréal, 2016.

154. Gopal BALAKRISHNAN, *L'Ennemi. Un portrait intellectuel de Carl Schmitt*, Éditions Amsterdam, Paris, 2005, p. 200.

155. Joseph BENDERSKY, « The expendable Kronjurist : Carl Schmitt and national socialism », op. cit., p. 310.

156. Dieter HASELBACH, *Autoritärer Liberalismus und Soziale Marktwirtschaft*, op. cit., p. 44. Sur Walther Schotte, voir note 1, p. 123, dans le présent ouvrage.

157. Walther SCHOTTE, *Der neue Staat*, Neufeld & Henius, Berlin, 1932, p. 33. Voir Jan Christoph ELFERT, *Konzeptionen eines « dritten Reiches ». Staat und Wirtschaft im jungkonservativen Denken 1918-1933*, Duncker & Humblot, Berlin, 2018, p. 253.

L'un des dirigeants de la Langnam-Verein, Max Schlenker, reprend de même le tableau schmittien d'un État à la fois faible et envahissant, un État qui « ne peut pas être un État fort, mais seulement un champ de bataille pour un enchevêtrement de groupes qui ne sont déterminés qu'à défendre leurs propres intérêts », et qui entravent les entrepreneurs « par des règlements et des mesures coercitives ». Max SCHLENKER, « Gesunde Wirtschaft im starken Staat », *Stahl und Eisen. Zeitschrift für das Deutsche Eisenhüttenwesen*, 52<sup>e</sup> année, cahier 47, 24 novembre 1932, p. 1168-1171, p. 1168. Et lorsque le docteur Springorum loue le chancelier Papen pour avoir lancé une politique d'« austérité rigoureuse dans tous les domaines de l'économie publique » et en appelle à poursuivre le mouvement, c'est en termes schmittiens, lui aussi, qu'il s'exprime : pour ce faire, il faut un État non pas affaibli, mais renforcé, car « un État plus fort, en soi plus sain connaîtra les limites de son activité ». Fritz SPRINGORUM, « Eröffnungsansprache », in *Mitteilungen des Vereins zur Wahrung der gemeinsamen wirtschaftlichen Interessen in Rheinland und Westfalen*, cahier 21, n° 1, 1932, p. 5-12, p. 5 sq.

158. Voir Joseph BENDERSKY, *Carl Schmitt. Theorist for the Reich*, op. cit., p. 107.

159. Voir *infra*, note 2, p. 87. Voir aussi Ellen KENNEDY, *Constitutional Failure. Carl Schmitt in Weimar*, Duke University Press, Durham/Londres, 2004, p. 137 ; Gopal BALAKRISHNAN, *L'Ennemi*, op. cit., p. 163.

160. Joseph BENDERSKY, *Carl Schmitt. Theorist for the Reich*, op. cit., p. 113 sq.

161. Gopal BALAKRISHNAN, *L'Ennemi*, op. cit., p. 198.

162. À noter que Schmitt ne fut pas le seul juriste consulté sur ce point. Joseph BENDERSKY, *Carl Schmitt. Theorist for the Reich*, op. cit., p. 123.

163. *Ibid.*, p. 123-124.

164. Voir *infra*, note 7, p. 89.

165. Joseph BENDERSKY, *Carl Schmitt. Theorist for the Reich*, op. cit., p. 124. Schmitt expose son argumentation juridique sur l'usage de l'article 48-2 dans *Légalité et légitimité*, op. cit., p. 59 sq (*Legalität und Legitimität*, op. cit., p. 78 sq).

Lorsqu'un parlement profondément divisé par son « pluralisme » n'est plus capable de former une majorité, au risque de paralyser la volonté politique, c'est alors, affirme Schmitt, au président de prendre les choses en main. Mais il oublie de préciser que cette situation avait elle-même résulté des ordonnances économiques de Brüning. Comme le rappelle l'historien Detlev Peukert : « Lorsque, par

la suite, certains historiens ont imputé aux partis extrémistes la responsabilité de la paralysie du Parlement, cela signifie qu'ils ont confondu la cause et l'effet. La vérité, c'est qu'un Parlement parfaitement capable d'agir, qui aurait pu rester en place jusqu'en 1932, avec de nettes majorités démocratiques, a été délibérément éliminé pour imposer le régime présidentiel », Detlev PEUKERT, *La République de Weimar*, Aubier, Paris, 1994, p. 261, cité par Olivier BEAUD, *Les Derniers Jours de Weimar*, op. cit., p. 31.

166. Dans *État d'exception*, Giorgio Agamben rappelle que, « à plusieurs reprises, et notamment en octobre 1923, le gouvernement eut recours à l'article 48 pour faire face à la chute du mark, confirmant la tendance moderne à faire coïncider urgence politico-militaire et crise économique », et souligne le « parallélisme [...] entre urgence militaire et urgence économique qui caractérise la politique du XX<sup>e</sup> siècle », mais il ne met pas en relief la théorisation schmittienne de cet aspect-là de l'état d'exception. Voir Giorgio AGAMBEN, *État d'exception, Homo Sacer*, II, 1, Seuil, Paris, 2003, p. 28 et p. 31.

167. Carl SCHMITT, *Der Hüter der Verfassung*, op. cit., p. 131.

168. Schmitt, cité par Friedrich VORWERK, « Carl Schmitt über den totalen Staat », art. cit., p. 55.

169. Cette évolution « vers l'état d'urgence économique-financière n'était nullement arbitraire, mais profondément enracinée dans l'évolution globale de notre État », Carl SCHMITT, *Der Hüter der Verfassung*, op. cit., p. 131. La « pratique de l'état d'exception économique et financier [...] ne résulte pas de l'arbitraire et du hasard, [...] mais est plutôt l'expression [...] du tournant d'un État législatif vers l'État économique », *ibid.*, p. 131. Voir, sur le même thème, Carl SCHMITT, « Die staatsrechtliche Bedeutung der Notverordnung, insbesondere ihre Rechtsgültigkeit » (1931), *Verfassungsrechtliche Aufsätze aus den Jahren, 1924-1954. Materialien zu einer Verfassungslehre*, op. cit., p. 235-262, p. 259.

Comme l'a montré Augustin Simard, la tactique argumentative de Schmitt consiste souvent à s'appuyer, pour ses préconisations politiques, sur la « caractérisation d'une certaine "situation" à la fois cohérente et contraignante, à la fois "spirituelle" et concrète, déterminant les bornes des possibles politiques, sociaux, humains pour une époque donnée. [...] En d'autres termes, tout se déroule comme si l'histoire passée contenait déjà, en son sein, un sens univoque et nécessaire, qu'il s'agit seulement pour le savant de reconnaître et de laisser s'exprimer », Augustin SIMARD, *La Loi désarmée*, op. cit., p. 208.

170. « Il serait erroné non seulement politiquement mais aussi juridiquement de vouloir nous faire rétrograder au XIX<sup>e</sup> siècle en ne fournissant comme instrument [...] à l'État économique actuel que l'état d'urgence militaro-policier d'un État qui, en principe, n'interférerait pas dans l'économie », Carl SCHMITT, « Die staatsrechtliche Bedeutung der Notverordnung, insbesondere ihre Rechtsgültigkeit », art. cit., p. 259.

171. Voir Ursula BÜTTNER, « Politische Alternativen zum Brüning'schen Deflationskurs », art. cit., p. 218.

172. *Ibid.*, p. 210.

173. Gopal BALAKRISHNAN, *L'Ennemi*, op. cit., p. 205.

174. Au « bloc bourgeois » correspondait un schéma de coalition gouvernementale (*Bürgerblock-Regierung* ou *Bürgerblock-Kabinett*) mis en place en 1925 par le chancelier Hans Luther et repris en 1927 par le chancelier Wilhelm Marx. Le calcul des élites politiques conservatrices, analyse l'historien David Abraham, était le suivant : si l'on parvenait à reconstituer « un *Bürgerblock*, une république quasi parlementaire resterait possible. À défaut, le choix ne pourrait être qu'entre une sorte de dictature et le pouvoir de la rue », David ABRAHAM, *The Collapse of the Weimar Republic*, op. cit., p. 291. Voir aussi David ABRAHAM, « Conflicts within German industry and the collapse of the Weimar Republic », *Past & Present*, n° 88, août 1980, p. 88-128.

Pour une actualisation contemporaine de ce concept, voir Bruno AMABLE et Stefano PALOMBARINI, *L'illusion du bloc bourgeois. Alliances sociales et avenir du modèle français*, Liber/Raisons d'agir, Paris, 2018.

175. En fait, techniquement, il ne conservait son poste que grâce à la tolérance du SPD qui, redoutant une nouvelle poussée électorale des nazis en cas de dissolution, se résignait, dans un calcul tragique, ainsi que l'énonçait en 1931 un dirigeant social-démocrate, Rudolf Breitscheid, à souffrir « la

violation des formes démocratiques [...] pour sauver la substance de la démocratie », cité par Ellen KENNEDY, *Constitutional Failure. Carl Schmitt in Weimar*, op. cit., p. 122.

176. Christian WITT, « Finanzpolitik als Verfassungs- und Gesellschaftspolitik. Überlegungen zur Finanzpolitik des Deutschen Reiches in den Jahren 1930 bis 1932 », *Geschichte und Gesellschaft*, 8<sup>e</sup> année, cahier 3, 1982, p. 386-414, p. 406.

177. Olivier BEAUD, *Les Derniers Jours de Weimar*, op. cit., p. 211.

178. Franz NEUMANN, « Über die Voraussetzungen und den Rechtsbegriff einer Wirtschaftsverfassung » (1931), *Wirtschaft, Staat, Demokratie. Aufsätze 1930-1954*, Suhrkamp, Francfort, 1978, p. 76-102, p. 84, cité par Stefan BREUER, *Carl Schmitt im Kontext*, op. cit., p. 127.

179. Ernst FRAENKEL, « Die Krise des Rechtsstaats » (1931), *Gesammelte Schriften*, tome I, *Recht und Politik in der Weimarer Republik*, Nomos Verlag, Baden-Baden, 1999, p. 445-458, p. 457, cité par Stefan BREUER, *Carl Schmitt im Kontext*, op. cit., p. 127.

180. Otto KIRCHHEIMER, « Verfassungsreaktion » (1932), *Funktionen des Staats und der Verfassung. Zehn Analysen*, Suhrkamp, Francfort, 1972, p. 62-78, p. 74 sq, cité par Stefan BREUER, *Carl Schmitt im Kontext*, op. cit., p. 129.

181. Un État qui, muni « d'une fonction publique indépendante, soit capable de conduire à nouveau les affaires [...] dans l'intérêt du tout », Carl SCHMITT, « Konstruktive Verfassungsprobleme », art. cit., p. 61 et p. 59.

182. Olivier BEAUD, *Les Derniers Jours de Weimar*, op. cit., p. 221.

183. Franz NEUMANN, *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme, 1933-1944*, Payot, Paris, 1987, p. 41, cité par Olivier BEAUD, *Les Derniers Jours de Weimar*, op. cit., p. 221.

184. *Ibid.*, p. 32. Dans cet environnement, « une bureaucratie incontrôlée, la camarilla de la cour présidentielle et toutes sortes d'intérêts économiques avaient de plus en plus de chances de parvenir à leurs fins », Christian WITT, « Finanzpolitik als Verfassungs- und Gesellschaftspolitik », art. cit., p. 407. Une configuration qui donc, en pratique, observe Michael Wilkinson, « reflétait moins "le politique" de l'imaginaire constitutionnel de Schmitt qu'un pouvoir technocratique, opportunément soutenu par des intérêts économiques », Michael A. WILKINSON, « Authoritarian liberalism in the European constitutional imagination : second time as farce ? », *European Law Journal*, vol. 21, n° 3, mai 2015, p. 313-339, p. 314.

185. Gopal BALAKRISHNAN, *L'Ennemi*, op. cit., p. 201.

186. Carl SCHMITT, « Das Problem der innerpolitischen Neutralität des Staates » (1930), art. cit., p. 57.

187. Voir Carl SCHMITT, « Wesen und Werden des faschistischen Staates », art. cit., p. 126.

188. Antonio GRAMSCI, *Cahiers de prison*, tome III, *Cahiers 10 à 13*, Gallimard, Paris, 1983, p. 415. Lors d'une crise d'hégémonie, lorsque la légitimité de la classe dirigeante se délite et que « les groupes sociaux se détachent de leurs partis traditionnels », les temps sont propices au césarisme, c'est-à-dire à une stratégie politique proposant une « solution d'"arbitrage" – confiée à une grande personnalité – d'une situation historico-politique caractérisée par un équilibre de forces annonciateur de catastrophes », *ibid.*, p. 415.

189. Antonio GRAMSCI, *Cahiers de prison*, tome I, *Cahiers 1 à 5*, Gallimard, Paris, 1996, p. 330. À la différence cependant de la situation à laquelle Gramsci se référait dans ce texte, ce césarisme bureaucratique se développait ici dans un contexte non pas de faiblesse, mais de force et de montée en puissance de partis antagoniques rivaux ; non pas de vide, mais de plein, pour ce qui est de la politique partisane.

190. Schmitt opposait l'État fort à ce qu'il appelait l'« État-partis pluraliste ». Et réciproquement, analysait-il, « c'est, pour ainsi dire, le principe même de l'existence du parti que d'être un parti contre l'État », Carl SCHMITT, « Konstruktive Verfassungsprobleme », art. cit., p. 63. Le modèle que promeut Schmitt en 1932 n'est pas celui d'un parti-État. Il veut un État fort, aussi fort, par certains aspects, que celui des fascistes, mais ce « tiers supérieur » ne se conçoit pas à l'image d'un parti total sous lequel la société tout entière devrait se subsumer. Voir Renato CRISTI, *Carl Schmitt and Authoritarian Liberalism*, op. cit., p. 5.

191. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 103.

192. Dieter HASELBACH, *Autoritärer Liberalismus und Soziale Marktwirtschaft*, *op. cit.*, p. 57.
193. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », *art. cit.*, p. 257. Et voir Dieter HASELBACH, *Autoritärer Liberalismus und Soziale Marktwirtschaft*, *op. cit.*, p. 56.
194. Alexander RÜSTOW, « [Freie Wirtschaft – Starker Staat.] Die staatspolitischen Voraussetzungen des wirtschaftspolitischen Liberalismus », *art. cit.*, p. 257.
195. *Ibid.*, p. 257.
196. Carl SCHMITT, « État fort et économie saine », voir *infra*, p. 117.
197. Carl SCHMITT, « Die neutralen Grössen im heutigen Verfassungsstaat », in *Probleme der Demokratie. Zweite Reihe*, Rothschild, Berlin/Grunewald, 1931, p. 48-56, p. 55 sq. Dans son premier discours à la Langnam-Verein, Schmitt plaçait de même ses espoirs d'un côté dans une fonction publique neutre au plan partisan, dont la bureaucratie du Reich et l'armée, avec, « au centre de ces forces neutres, le président du Reich », et de l'autre dans les forces non encore saisies par le système pluraliste, les masses inorganisées, porteuses de la « véritable opinion publique ». Carl SCHMITT, « Aussprache », in *Mitteilungen des Vereins zur Wahrung der gemeinsamen wirtschaftlichen Interessen in Rheinland und Westfalen*, cahier 19, n° 4, 1930, p. 458-464, p. 461 sq.
198. Ernst Rudolf HUBER, « Carl Schmitt in der Reichskrise der Weimarer Endzeit », in Helmut QUARITSCH (dir.), *Complexio Oppositorum. Über Carl Schmitt*, Duncker & Humblot, Berlin, 1988, p. 33-50, p. 38.
199. Pour une histoire détaillée de ces projets de coup d'État, voir Lutz BERTHOLD, *Carl Schmitt und der Staatsnotstandsplan am Ende der Weimarer Republik*, Duncker & Humblot, Berlin, 1999.
200. Ernst Rudolf HUBER, « Carl Schmitt in der Reichskrise der Weimarer Endzeit », *art. cit.*, p. 41 sq.
201. Dans ce dernier plan de coup d'État, Alexander Rüstow était pressenti pour devenir, en cas de succès, le ministre de l'Économie de Schleicher. Voir François BILGER, *La Pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, *op. cit.*, p. 30.
202. *Ibid.*, p. 46.
203. Hermann HELLER, « Genie und Funktionär der Politik », *Gesammelte Schriften*, tome II, *Recht, Staat, Macht*, *op. cit.*, p. 621. Heller emprunte ce terme à Karl Renner.
204. Karl POLANYI, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (1944), Gallimard, Paris, 2009, p. 317. Je souligne.
205. *Ibid.*, p. 317.
206. *Ibid.*, p. 321.
207. Le « caractère destructeur de la solution fasciste était évident [...], essayer ce remède, c'était répandre partout une maladie mortelle [...]. On peut décrire la solution fasciste à l'impasse où s'était mis le capitalisme libéral comme une réforme de l'économie de marché réalisée au prix de l'extirpation de toutes les institutions démocratiques, à la fois dans le domaine des relations industrielles et dans le domaine politique », *ibid.*, p. 322.
208. *Ibid.*, p. 318.
209. C'est ainsi, rappelle Polanyi, que le coup de Prusse mené en juillet 1932 par Papen a préparé le terrain à la « destruction globale » lancée l'année suivante par Hitler contre les « institutions de la République de Weimar et les partis constitutionnels », *ibid.*, p. 325.
210. Voir la critique que Trotsky faisait à l'époque de la formule de Staline selon laquelle « la social-démocratie est objectivement l'aile modérée du fascisme », Léon TROTSKY, « Démocratie et fascisme », extrait de « La révolution allemande et la bureaucratie stalinienne » (1932), in Léon TROTSKY, *Contre le fascisme, 1922-1940*, Syllepse, Paris, 2015, p. 196-206, p. 200 sq.
211. Michael A. WILKINSON, « Authoritarian liberalism in the European constitutional imagination », *art. cit.*, p. 13.
212. *The Condensed Version of The Road to Serfdom by F. A. Hayek as it Appeared in the April 1945 Edition of Reader's Digest*, The Institute of Economic Affairs, Londres, 1999, p. 31 (je rectifie ici le texte, qui comporte une erreur de retranscription dans cette édition).

213. Hayek a beau citer des auteurs qui, dans les années 1920 et 1930, « identifient le libéralisme comme étant l'ennemi principal du national-socialisme », il échoue cependant, remarque Andrew Gamble, « à prouver que le socialisme démocratique allemand était intrinsèquement totalitaire, lui qui ne fusionna pas avec le nazisme, mais fut écrasé sous sa botte », Andrew GAMBLE, *Hayek. The Iron Cage of Liberty*, Westview Press, Boulder, 1996, p. 88 sq.

214. Il ajoute : « – et qui à mon sens, par la suite, s'est régulièrement rangé du mauvais côté, tant au plan moral qu'intellectuel », Friedrich HAYEK, *Droit, législation et liberté*, vol. 3, *L'Ordre politique d'un peuple libre*, PUF, Paris, 1979, note 11, p. 226 (traduction modifiée). Il écrit ailleurs : « La conduite de Carl Schmitt sous le régime hitlérien ne change rien au fait que, parmi les écrits allemands modernes sur le sujet, le sien est toujours parmi les plus savants et les plus perspicaces », Friedrich HAYEK, *The Constitution of Liberty* (1960), The University of Chicago Press, Chicago, 1978, p. 485, note 1. Voir, sur le rapport de Hayek à Schmitt, Renato CRISTI, *Carl Schmitt and Authoritarian Liberalism*, op. cit., p. 147 sq, et William E. SCHEUERMAN, « The unholy alliance of Carl Schmitt and Friedrich Hayek », *Constellations*, vol. 4, n° 2, octobre 1997, p. 172-188.

215. Carl SCHMITT, *Légalité et légitimité*, op. cit., p. 71 (*Legalität und Legitimität*, op. cit., p. 96), cité en allemand par Friedrich HAYEK, *Droit, législation et liberté*, vol. 3, *L'Ordre politique d'un peuple libre*, op. cit., note 11, p. 226. Hayek renvoie aussi sur ce thème à Carl SCHMITT, *Die geistesgeschichtliche Lage des heutigen Parlamentarismus* (1923), Duncker & Humblot, Berlin, 1961.

216. Friedrich HAYEK, *The Constitution of Liberty*, op. cit., p. 103. Sur ce paradoxe apparent, voir Grégoire CHAMAYOU, *La Société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique, Paris, 2018, p. 221 sq.

217. Voici ce que Hayek déclara à une journaliste pro-Pinochet, en 1981, en visite au Chili : « Il est possible pour un dictateur de gouverner de manière libérale. Et il est également possible qu'une démocratie gouverne avec un manque total de libéralisme. Personnellement, je préfère un dictateur libéral à un gouvernement démocratique sans libéralisme », Friedrich HAYEK, interviewé par Renée Sallas, *El Mercurio*, 12 avril 1981, cité par Bruce CALDWELL et Leonidas MONTES, « Friedrich Hayek and his visits to Chile », Center for the History of Political Economy (CHOPE), *Working Paper*, n° 12, 2014, p. 44-45. Voir Grégoire CHAMAYOU, *La Société ingouvernable*, op. cit., p. 219.

218. Hayek indique : « Sur l'origine de la conception de l'État "total" et sur l'opposition du totalitarisme au libéralisme mais pas à la démocratie, voir [...] H. O. Ziegler, *Autoritärer oder totaler Staat* (Tübingen, 1932) », Friedrich HAYEK, *The Constitution of Liberty*, op. cit., note 1, p. 442. Et voir *infra*, note 32, p. 16.

Hayek a aussi côtoyé dès les années 1930 les *Neuliberalen*, en particulier Walter Eucken. Il était en relation avec un groupe de libéraux allemands, demeurés actifs sous Hitler autour de la VDMA où avait officié Rüstow, et auxquels il rendit visite à Berlin en 1933. Voir Friedrich HAYEK, *The Fortunes of Liberalism. Essays on Austrian Economics and the Ideal of Freedom*, University of Chicago Press, Chicago, 1992, p. 187 sq.

219. Comme le montre Werner Bonefeld, la critique de la démocratie de masse élaborée dans les années 1930 par la réaction de droite à la République de Weimar fut reprise après guerre dans « l'idée "anti-totalitaire" selon laquelle la démocratie de masse conduit à la négation de la liberté, et qu'il faut, pour le bien d'une société ouverte, entraver la démocratie », Werner BONEFELD, « Authoritarian liberalism : from Schmitt via ordoliberalism to the Euro », art. cit., p. 748. Voir aussi Grégoire CHAMAYOU, *La Société ingouvernable*, op. cit., p. 233 sq.

220. Voir William E. SCHEUERMAN, *Carl Schmitt. The End of Law*, op. cit., p. 85 et p. 109.

221. Michel FOUCAULT, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p. 194.

222. Les « défenseurs de la pensée ordolibérale – par exemple, Rieter et Schmolz (1993) – ont soutenu que [...] les racines de l'ordolibéralisme remontent plutôt à la période nazie. Dans cette perspective, les idées ordolibérales d'économie libre et d'État fort ne font pas partie de la réaction autoritaire libérale-conservatrice à la République de Weimar », Werner BONEFELD, « Human economy and social policy : on ordoliberalism and political authority », *History of the Human Sciences*, vol. 26, n° 2, mars 2013, p. 106-125, p. 108. Voir Heinz RIETER et Matthias SCHMOLZ, « The ideas of German



ordoliberalism 1938-45 : pointing the way to a new economic order », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 1, n° 1, 1993, p. 87-112.

223. Michel FOUCAULT, *Naissance de la biopolitique, op. cit.*, p. 118.

224. *Ibid.*, p. 113.

225. *Ibid.*, p. 196.

226. *Ibid.*, p. 195.

227. Abandonnant le principe de non-intervention de l'État dans l'économie, le néolibéralisme se place au contraire « sous le signe d'une vigilance, d'une activité, d'une intervention permanente », *ibid.*, p. 137.

228. Il relève, dans ses notes préparatoires, à propos de Röpke, l'impératif d'« un État fort, trônant bien au-dessus des groupes affamés d'intérêts », mais il ne creuse pas cette piste (*ibid.*, p. 267).

229. Wolfgang STREECK, « Heller, Schmitt and the Euro », *European Law Journal*, vol. 21, n° 3, mai 2015, p. 361-370, p. 364. Il fait ici allusion à Andrew GAMBLE, *The Free Economy and the Strong State. The Politics of Thatcherism*, Macmillan Education, Londres, 1988.

230. Une « fascination illibérale », poursuivait-il, qui tire parti pour se répandre « des faiblesses de la démocratie, de son ouverture extrême, de son incapacité à trier, à hiérarchiser, à reconnaître au fond une forme d'autorité ». La leçon étant que « si nous voulons protéger les démocraties libérales, nous devons savoir être forts », ce qui passait en l'occurrence par une loi qui, au nom de la « lutte contre les fausses nouvelles », écornait la liberté de la presse. « Vœux du président de la République Emmanuel Macron à la presse », 3 janvier 2018.

231. « Parler de “démocratie illibérale”, analyse Michaël Foessel, c'est mettre au crédit du libéralisme tout ce qu'il y a de désirable dans la démocratie : promotion des droits de l'homme, indépendance du pouvoir judiciaire, limitation des prérogatives du gouvernement, pluralisme culturel. Cela revient aussi à faire peser sur la démocratie le soupçon de générer des tendances liberticides. [...] Or il est une figure du libéralisme qui se caractérise par une indifférence aux droits de l'homme et à laquelle les régimes dits “illibéraux” sont très loin de s'opposer : le néolibéralisme. [...] Mieux vaudrait parler ici de “(néo)libéralisme autoritaire” », Michaël FOESSEL, « La “démocratie illibérale” n'existe pas », AOC Media, 5 mars 2018.

232. Fared ZAKARIA, « The rise of illiberal democracy », *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 6, novembre-décembre 1997, p. 22-43. Cette notion, qu'il oppose à la fois à la « démocratie libérale » et à l'« autocratie libérale », recouvre pour lui le cas de figure où, en dépit de la conservation d'un principe d'élections libres, les garanties constitutionnelles caractéristiques d'un État de droit sont bafouées. Zakaria emprunte cette définition réductrice de la démocratie comme procédure de sélection des gouvernants par le vote à Samuel Huntington, *ibid.*, p. 24.

233. Wilhelm RÖPKE, « Die säkulare Bedeutung der Weltkrise » (janvier 1933), *Wirrnis und Wahrheit*, Eugen Rentsch, Erlenbach-Zürich/Stuttgart, 1962, p. 71-105, p. 102. Voir Dieter HASELBACH, *Autoritärer Liberalismus und Soziale Marktwirtschaft. Gesellschaft und Politik im Ordoliberalismus*, Nomos, Baden-Baden, 1991, p. 74. Pour une biographie intellectuelle de Röpke, voir Jean SOLCHANY, *Wilhelm Röpke, l'autre Hayek. Aux origines du néolibéralisme*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2015.

234. Wilhelm RÖPKE, « Epochenwende ? » (février 1933), *Wirrnis und Wahrheit, op. cit.*, p. 123 et p. 124.

235. *Ibid.*, p. 124.

236. Jacques RANCIÈRE, *La Haine de la démocratie*, La Fabrique, Paris, 2005.

237. Hermann HELLER, « Libéralisme autoritaire ? », voir *infra*, p. 137.